



Assemblée générale

Distr. générale
3 avril 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003*

Titre II Affaires politiques

Chapitre 3 Affaires politiques

(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Département des affaires politiques	6
1. Organes directeurs	7
a) Conseil de Sécurité	7
b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	8
2. Direction exécutive et administration	9
3. Programme de travail	10
Sous-programme 1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	10
Sous-programme 2. Assistance électorale	13
Sous-programme 3. Affaires du Conseil de sécurité	15
Sous-programme 4. Décolonisation	17
Sous-programme 5. Question de Palestine	20

* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session* (A/56/6/Rev.1).

4.	Appui au programme	23
B.	Missions politiques spéciales	24
C.	Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	25
Annexe		
	Montant indicatif des ressources nécessaires	31

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 3

Affaires politiques

(Programme 1 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

Vue d'ensemble

- 3.1 Le Département des affaires politiques est chargé de l'exécution du programme de travail décrit dans le présent chapitre. Les textes portant autorisation du programme sont la Charte des Nations Unies, les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil de sécurité. Les activités inscrites au présent chapitre relèvent des divers sous-programmes du programme 1 (Affaires politiques) du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.
- 3.2 Le programme a pour principal objectif d'aider les États engagés dans des différends ou des conflits à les résoudre pacifiquement, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et de prévenir les conflits chaque fois que possible grâce à des initiatives de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix. Le Département s'efforce pour cela d'aider à prévenir, à maîtriser et à régler les conflits, ainsi qu'à consolider la paix après les conflits; il apporte une assistance électorale aux États Membres, à leur demande et conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité; enfin, il fournit des services de secrétariat et un appui technique à l'Assemblée générale, pour ce qui est des activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, au Conseil de sécurité et à des organes intergouvernementaux connexes.
- 3.3 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Département s'emploiera plus particulièrement à renforcer la capacité de l'Organisation en matière d'alerte avancée, de bons offices et de mesures non militaires visant à empêcher les différends de dégénérer en conflits ouverts, de même que sa capacité à promouvoir le règlement de ceux qui ont éclaté, dans le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États Membres. La coordination des activités de rétablissement de la paix après les conflits, dont la coordination incombe au Département, recevra une attention particulière, de même que les fonctions attribuées au Secrétaire général adjoint en sa qualité de Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale. Le Département continuera de renforcer sa coopération avec des organisations régionales et de tenir compte de l'objectif de la parité entre les sexes dans les activités de collecte de données, de recherche et d'analyse. Le volume des services de secrétariat et d'appui fournis par la Division des affaires du Conseil de sécurité augmentera sensiblement du fait de la multiplication du nombre de missions d'établissement des faits et de groupes d'experts créés par le Conseil pour étudier l'efficacité et l'impact des mesures obligatoires imposées par lui. L'augmentation des besoins en services de secrétariat et services d'appui est également due aux missions effectuées périodiquement par les présidents des comités des sanctions dans les pays intéressés. On s'appliquera à terminer le onzième Supplément du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, ainsi que le volume III du Supplément No 6 et le volume V du Supplément No 7 du *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies*.

- 3.4 Les ressources nécessaires au Département des affaires politiques, qui sont présentées dans la section A, s'élèvent à 44 575 000 dollars, soit une augmentation de 950 300 dollars. Celle-ci s'explique par la création, au titre du sous-programme 1, de deux postes de spécialiste des affaires politiques (1 P-4 et 1 P-3) dans les divisions de l'Afrique, la création, au titre du sous-programme 3, d'un poste P-3 pour un gestionnaire de base de données à la Division des affaires du Conseil de sécurité, et le reclassement d'un poste d'agent des services généraux (transformé en poste de 1re classe) affecté à l'équipe de gestion de l'information du Bureau du Secrétaire général adjoint. Des augmentations sont également prévues aux rubriques Personnel temporaire, Consultants et Voyages. Toutes ces augmentations sont en partie compensées par une diminution des frais généraux de fonctionnement et du coût du mobilier et du matériel.
- 3.5 Le montant de 93 691 600 dollars prévu à la section B conformément à la résolution 55/233 relative à l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003, que l'Assemblée générale a adoptée le 23 décembre 2000, servira à financer des missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice. La diminution de 21 590 100 dollars s'explique par l'achèvement de la MICIVIH et de la MICAH, ainsi que d'autres activités non renouvelables, et par la réduction progressive des activités de la MINUGUA.
- 3.6 Le montant global inscrit à la section C au titre du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient n'est pas modifié, mais sa répartition entre les différents objets de dépense a été revue en fonction de l'expérience acquise et des projections établies pour l'exercice.
- 3.7 Le montant total prévu au chapitre 3 pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élève à 147 204 900 dollars avant réévaluation des coûts. Il comprend 44 575 000 dollars pour le Département des affaires politiques, 93 691 600 dollars pour les missions politiques spéciales et 8 938 300 dollars pour le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient. Par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2000-2001, il représente une diminution de 20 639 800 dollars, laquelle se décompose en une augmentation de 950 300 dollars pour le Département des affaires politiques et une diminution de 21 590 100 dollars au titre des missions politiques spéciales.
- 3.8 Au cours de l'exercice biennal, des fonds extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 9 536 100 dollars, seront utilisés pour compléter les activités de fond dans les domaines de la diplomatie préventive, du règlement des conflits, du rétablissement de la paix, de la consolidation de la paix et de l'assistance électorale. Leur diminution résulte essentiellement de l'achèvement en 2001 des opérations de la MICAH, qui comportait un important volet assistance technique financé au moyen de contributions volontaires.
- 3.9 Les ressources prévues au chapitre 3 du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 se répartissent comme suit :

Tableau 3.1

Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage

	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
A. Département des affaires politiques		
1. Organes directeurs		
Conseil de sécurité	0,1	2,8
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	0,1	–
Total partiel, 1	0,2	2,8
2. Direction exécutive et administration	3,8	–
3. Programme de travail		
Prévention, maîtrise et règlement des conflits	10,8	28,6
Assistance électorale	2,3	15,1
Affaires du Conseil de sécurité	6,5	0,7
Décolonisation	0,7	–
Question de Palestine	3,4	–
Total partiel, 3	23,7	44,4
4. Appui au programme	2,6	2,4
Total partiel, A	30,3	49,6
B. Missions politiques spéciales	63,6	50,4
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	6,1	–
Total	100,0	100,0

3.10 La diminution des ressources inscrites au budget ordinaire est estimée à 12,2 %, aux taux de 2000-2001.

Tableau 3.2

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Département des affaires politiques	40 437,8	43 624,7	950,3	2,1	44 575,0	3 160,6	47 735,6
B. Missions politiques spéciales	92 222,6	115 281,7	(21 590,1)	(18,7)	93 691,6	5 127,6	98 819,2
C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés/processus de paix au Moyen-Orient	4 360,2	8 938,3	–	–	8 938,3	829,7	9 768,0
Total (1)	137 020,6	167 844,7	(20 639,8)	(12,2)	147 204,9	9 117,9	156 322,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Total (2)	13 615,8	21 713,3	9 536,1
Total [(1) + (2)]	150 636,4	189 558,0	165 858,9

Tableau 3.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	1	1	—	—	2	2
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1/2	19	19	1	1	—	—	20	20
P-1 à P-5	90	93	17	17	—	—	107	110
Total partiel	112	115	19	19	—	—	131	134
Agents des services généraux	83	83	31	31	—	—	114	114
Total	195	198	50	50	—	—	245	248

A. Département des affaires politiques

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 44 575 000 dollars

Tableau 3.4

Prévisions de dépenses, par grande rubrique

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Organes directeurs							
a. Conseil de sécurité	34,6	87,0	19,0	21,8	106,0	5,8	111,8
b. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	40,4	56,1	—	—	56,1	3,0	59,1
2. Direction exécutive et administration	4 076,8	4 793,6	860,6	17,9	5 654,2	399,1	6 053,3
3. Programme de travail							
a. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	15 583,4	16 458,8	(506,5)	(3,0)	15 952,3	1 166,6	17 118,9
b. Assistance électorale	2 522,5	3 043,3	305,9	10,0	3 349,2	243,8	3 593,0

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
c. Affaires du Conseil de sécurité	8 693,0	9 346,8	218,0	2,3	9 564,8	674,3	10 239,1
d. Décolonisation	931,6	1 055,9	19,0	1,7	1 074,9	78,9	1 153,8
e. Question de Palestine	4 681,7	4 939,2	30,3	0,6	4 969,5	327,8	5 297,3
4. Appui au programme	3 873,8	3 844,0	4,0	0,1	3 848,0	261,3	4 109,3
Total (1)	40 437,8	43 624,7	950,3	2,1	44 575,0	3 160,6	47 735,6

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
Total (2)	4 552,2	3 919,5		4 735,1
Total [(1) + (2)]	44 990,0	47 544,2		52 470,7

Tableau 3.5

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1/2	19	19	—	—	—	—	19	19
P-1 à P-5	90	93	—	—	—	—	90	93
Total partiel	112	115	—	—	—	—	112	115
Agents des services généraux	83	83	2	2	—	—	85	85
Total général	195	198	2	2	—	—	197	200

1. Organes directeurs

a) Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 106 000 dollars

- 3.11 Le Conseil de sécurité, l'un des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies aux termes de l'Article 7 de la Charte des Nations Unies, assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, le Conseil est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29 de la Charte, il peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Ces organes sont actuellement au nombre de 13, à savoir : le Comité d'experts du Conseil de sécurité; le Comité du Conseil de sécurité pour l'admission de nouveaux membres; le Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil; le Comité du Conseil de sécurité créé

par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 748 (1992) concernant la Jamahiriya arabe libyenne; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993) concernant l'Angola; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) concernant la République fédérale de Yougoslavie; le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant la situation en Afghanistan le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie; et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001) concernant le Libéria. Dans certains cas où la situation l'exigeait, le Conseil de sécurité a également créé des groupes d'experts chargés d'assister ses organes subsidiaires.

Tableau 3.6

Ressources nécessaires : Conseil de sécurité

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	—	—	—	—
Autres rubriques	87,0	106,0	—	—
Total	87,0	106,0	—	—
Fonds extrabudgétaires	25,0	265,5	—	—

- 3.12 Les montants indiqués ci-dessus serviront à financer les frais de voyage des présidents des comités des sanctions et les travaux contractuels d'impression. L'augmentation concerne uniquement les frais de déplacement des présidents des comités des sanctions.

b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 56 100 dollars

- 3.13 Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été créé en application de la résolution 3376 (XXX) de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1975. Le Comité se réunit tout au long de l'année, en fonction des besoins, et présente un rapport annuel à l'Assemblée générale. Dans le cadre des efforts qu'il déploie en faveur de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, conformément à son mandat, le Comité participe à des réunions, envoie des délégations en mission et invite des personnalités ou des experts à l'occasion de manifestations spéciales. Par sa résolution 52/317 du 9 décembre 1997, l'Assemblée générale a porté de 23 à 25 le nombre de ses membres. Le mandat du Comité, qui s'est élargi au fil des ans, a été réaffirmé par l'Assemblée dans sa résolution 55/52 du 1er décembre 2000. Il est prévu que le Comité sera maintenu jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et que le peuple palestinien puisse exercer pleinement ses droits inaliénables.

Tableau 3.7

Ressources nécessaires : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	—	—	—	—
Autres rubriques	56,1	56,1	—	—
Total	56,1	56,1	—	—

- 3.14 Les ressources prévues serviront à financer les déplacements des représentants du Comité et des personnalités invitées par celui-ci.

2. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 654 200 dollars

- 3.15 Le Bureau du Secrétaire général adjoint assure la direction, la supervision et l'administration générales du Département. Outre ses fonctions de chef de département, le Secrétaire général adjoint assume auprès du Secrétaire général des fonctions de conseil et d'appui dans le domaine politique; il convoque les réunions ordinaires du Comité exécutif pour la paix et la sécurité; il donne des conseils et des directives de caractère politique aux envoyés spéciaux et aux représentants spéciaux du Secrétaire général; il dirige et administre des missions de bons offices ou d'établissement des faits et autres missions politiques spéciales; il engage des consultations et des négociations visant au règlement pacifique des différends; il conseille le Secrétaire général sur les questions relatives à la consolidation de la paix après un conflit, domaine dans lequel le Département assure la convergence des efforts; enfin, il joue le rôle de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral.
- 3.16 Dans l'exercice de ses responsabilités, le Secrétaire général adjoint est secondé par deux sous-secrétaires généraux. L'un des sous-secrétaires généraux supervise la Division de l'Afrique I, la Division de l'Afrique II et la Division des affaires du Conseil de sécurité. L'autre Sous-Secrétaire général supervise la Division des Amériques et de l'Europe, la Division de l'Asie et du Pacifique, la Division des droits des Palestiniens et le Groupe de la décolonisation. La Division de l'assistance électorale est supervisée par un directeur qui relève directement du Secrétaire général adjoint.
- 3.17 En raison de la nature pluridisciplinaire de son travail, le Groupe de la planification des politiques cessera de relever du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits) pour être transféré au Bureau du Secrétaire général adjoint.

Tableau 3.8

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	4 384,6	5 096,6	22	26
Autres rubriques	409,0	557,6	—	—
Total	4 793,6	5 654,2	22	26

- 3.18 Le montant indiqué ci-dessus permettra le maintien des postes existants et le transfert des effectifs du Groupe de la planification des politiques [2 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] vers le Bureau du Secrétaire général adjoint. L'augmentation constatée au titre des autres rubriques s'explique, d'une part, par l'accroissement des besoins s'agissant des consultants et experts qui intervenaient auparavant auprès du Groupe de la planification des politiques dans le cadre du sous-programme 1 et, d'autre part, par les voyages des fonctionnaires liés à des missions d'établissement des faits et la participation aux réunions des organisations régionales, le montant ayant été calculé sur la base des dépenses enregistrées dans le passé.

3. Programme de travail

Tableau 3.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
a. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	16 458,8	15 952,3	78	76
b. Assistance électorale	3 043,3	3 349,2	14	14
c. Affaires du Conseil de sécurité	9 346,8	9 564,8	49	50
d. Décolonisation	1 055,9	1 074,9	5	5
e. Question de Palestine	4 939,2	4 969,5	16	16
Total	34 844,0	34 910,7	162	161
Fonds extrabudgétaires	3 699,3	4 239,0	—	—

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 15 952 300 dollars

- 3.19 Les activités entreprises au titre de ce sous-programme seront exécutées par les quatre divisions régionales (Afrique I, Afrique II, Amériques et Europe et Asie et Pacifique).

- 3.20 Pendant l'exercice biennal 2002-2003, les activités entreprises viseront essentiellement à renforcer la capacité des divisions à suivre les événements politiques qui menacent la paix et la sécurité dans le monde; à formuler des recommandations sur les mesures que l'ONU pourrait prendre, avec le consentement des gouvernements intéressés, afin de prévenir les conflits ou de maîtriser et régler ceux qui sont en cours; à étoffer la capacité à conduire et à appuyer des négociations politiques; à assurer la direction des missions hors Siège (autres que les opérations de maintien de la paix) autorisées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; à renforcer les moyens dont dispose le Département pour assurer la convergence des activités des organismes des Nations Unies en matière de consolidation de la paix.

Tableau 3.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : aider à prévenir, à maîtriser et à régler les conflits par des moyens pacifiques, et aider le système des Nations Unies à répondre de façon plus cohérente et mieux intégrée aux besoins des pays qui sortent de crises, s'agissant de la consolidation de la paix après un conflit.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Renforcement des capacités de la communauté internationale à prévenir, maîtriser et régler les conflits par la diplomatie préventive et des activités de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix après un conflit.	i) Conflits potentiels, émergents ou déclarés qui ont été évités ou réglés par des moyens pacifiques; ii) Multiplication des activités de consolidation de la paix après un conflit et plus grande efficacité de ces activités.

Facteurs extérieurs

- 3.21 Pour que les objectifs du sous-programme soient atteints et que les réalisations escomptées soient obtenues, les conditions ci-après devront être réunies : a) les États Membres devront rassembler la volonté politique nécessaire afin de prêter leur concours à la pleine exécution du sous-programme; b) l'évolution politique, économique et sociale aux niveaux local, régional et mondial ne devra ménager aucune surprise de nature à nuire à l'exécution du sous-programme.

Produits

- 3.22 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels. Séances plénières;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une vingtaine de rapports); coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales (8 rapports);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Conseil (environ 200);

- b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur diverses questions se rapportant à la paix et à la sécurité (une centaine de rapports);
- b) Autres services
 - i) Appui aux initiatives de négociation et de bons offices prises par l'ONU pour prévenir et régler des conflits;
 - ii) Appui politique aux initiatives de rétablissement et de consolidation de la paix, et appui aux opérations sur le terrain;
 - iii) Assistance politique et directives à l'intention des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général;
 - iv) Missions d'établissement des faits et autres missions spéciales effectuées au nom du Secrétaire général;
 - v) Rapports analytiques, notes et documents d'information visant à donner l'alerte rapidement, à présenter des options et à formuler des recommandations en matière d'action préventive et de consolidation de la paix, tout en tenant compte d'une perspective sexospécifique;
 - vi) Notes de synthèse, documents d'information, liste de questions à aborder et profils établis dans la perspective des réunions tenues par le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale à New York et hors Siège;
 - vii) Gestion des bases de données des divisions permettant au Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires de suivre les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales;
 - viii) Participation aux séminaires et aux réunions d'universitaires concernant la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix;
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
 - i) Liaison avec les États Membres, les organisations régionales, les parlements, les particuliers et les experts au sujet des questions relatives à la prévention des conflits, au rétablissement et à la consolidation de la paix, à l'assistance électorale et aux problèmes régionaux, y compris les aspects concernant la situation des femmes;
 - ii) Services fonctionnels et techniques dans le cadre des réunions consacrées à la consolidation de la paix auxquelles prennent part l'ONU et différentes organisations régionales et sous-régionales, et participation à ces réunions;
 - iii) Participation à des réunions régionales et des réunions de donateurs portant sur des domaines d'activité politique;
 - iv) Coordination avec les bureaux extérieurs et les organismes des Nations Unies;
 - v) Participation aux activités des fonds et des programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées, tels que le Haut Commissariat pour les réfugiés, le PNUD et la Banque mondiale;
 - vi) Établissement de contacts avec les organisations non gouvernementales et les autres acteurs de la société civile, tels que les organisations confessionnelles, le milieu des affaires, les associations de jeunes, les organisations de femmes et les établissements universitaires en vue de mettre en commun l'information relative à la prévention des conflits, au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix.

Tableau 3.11

Ressources nécessaires

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	15 736,4	15 265,3	78	76
Autres rubriques	722,4	687,0	–	–
Total	16 458,8	15 952,3	78	76
Fonds extrabudgétaires	2 264,6	2 731,2	–	–

- 3.23 Le montant indiqué ci-dessus permettra de financer 76 postes, les quatre postes du Groupe de la planification des politiques [2 P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)] ayant été transférés au Bureau du Secrétaire général adjoint et deux postes (1 P-4 et 1 P-3) ayant été créés pour les divisions Afrique I et Afrique II. La diminution constatée au titre des autres rubriques tient principalement au transfert à la direction exécutive et à l'administration des besoins correspondant aux services de consultants et d'experts relevant initialement du sous-programme 1 dans le cadre des activités du Groupe de la planification des politiques et à une baisse des dépenses afférentes au personnel temporaire et aux heures supplémentaires; elle est partiellement annulée par une hausse des dépenses liées aux voyages entrepris au titre de missions d'établissement des faits.

Sous-programme 2

Assistance électorale

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 349 200 dollars

- 3.24 Ce sous-programme a pour objectif de fournir une assistance électorale, en application des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, aux États Membres qui en font la demande. Conformément à la résolution 46/137 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1991, la Division de l'assistance électorale a été créée afin d'aider le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques à assumer les fonctions qui lui incombent en sa qualité de coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral.
- 3.25 La Division de l'assistance électorale est expressément chargée de traiter les demandes d'assistance électorale adressées au système des Nations Unies. À ce titre, elle examine les demandes et coordonne l'assistance offerte par les organismes des Nations Unies dans le domaine électoral. Lorsque le Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance au processus électoral reçoit une demande émanant d'un État Membre, la Division dépêche une mission d'évaluation des besoins dans le pays concerné. Les missions d'évaluation sont importantes en ceci qu'elles permettent d'évaluer d'un point de vue technique et politique le type d'assistance que le système des Nations Unies pourra offrir et la marche à suivre.

Tableau 3.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : fournir une assistance électorale aux États Membres, à leur demande et conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en leur prêtant le soutien technique et consultatif nécessaire à la coordination des activités électorales.

<i>Réalizations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Renforcement des capacités techniques des États Membres qui demandent une assistance électorale.	i) Nombre d'élections libres et régulières organisées par les États Membres ayant demandé une assistance électorale; ii) Plus grande transparence des processus électoraux organisés par les États Membres qui sollicitent une assistance électorale.

Facteurs externes

- 3.26 Pour que les objectifs du sous-programme soient atteints et que les réalisations escomptées soient obtenues, il faut que la situation du pays demandant à bénéficier d'une assistance électorale soit propice à la tenue d'élections libres et régulières.

Produits

- 3.27 Les produits ci-après seront exécutés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les activités de l'Organisation en vue de donner plus de force au principe selon lequel les élections doivent être régulières et périodiques;
- b) Autres services (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)
 - i) Missions d'assistance électorale : évaluation des demandes; missions d'évaluation des besoins et missions d'assistance technique (40);
 - ii) Tenue d'un répertoire informatisé d'experts électoraux organisé par compétences, pour l'ensemble du système des Nations Unies;
 - iii) Mise au point de procédures concernant les différentes opérations, notamment les missions d'évaluation des besoins et les visites dans les pays, de directives destinées au personnel bénévole et de documents de formation relatifs aux divers aspects de l'assistance électorale;
 - iv) Services consultatifs à l'intention des représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général et des coordonnateurs résidents du système des Nations Unies;
 - v) Séminaires de formation à l'intention du personnel chargé de l'assistance électorale, des consultants et des spécialistes des questions politiques sur des thèmes en rapport avec des projets et des activités d'assistance électorale;
- c) Coopération internationale et coordination interinstitutions (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires). Liaison avec les différentes organisations qui s'associent directement ou indirectement aux activités d'assistance électorale de l'ONU;

- d) Projets opérationnels (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)
- i) Missions d'assistance technique en vue d'étayer des projets à l'appui d'activités électo-
rales;
 - ii) Mise au point de projets électoraux visant à renforcer et étoffer les capacités des auto-
rités régionales, nationales et locales, l'objectif étant que les élections puissent par la
suite être organisées sans assistance extérieure;
 - iii) Coordination des activités des observateurs électoraux internationaux et appui à ces ac-
tivités.

Tableau 3.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévalua- tion des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	2 717,2	3 008,7	14	14
Autres rubriques	326,1	340,5	—	—
Total	3 043,3	3 349,2	14	14
Fonds extrabudgétaires	1 370,7	1 443,8	—	—

- 3.28 Le montant indiqué permettra de financer les postes existants, compte tenu de l'effet report des postes créés pendant l'exercice 2000-2001; le personnel temporaire effectuant des remplacements; les services consultatifs des experts électoraux; les voyages des fonctionnaires qui participent à des missions d'assistance électorale.

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 9 564 800 dollars

- 3.29 Les activités de ce sous-programme sont menées à bien par la Division des affaires du Conseil de sécurité, qui se compose des unités administratives suivantes : le Bureau du Directeur, le Service du secrétariat du Conseil de sécurité, le Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité, le Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte et le secrétariat du Comité d'état-major.
- 3.30 Le Conseil de sécurité a été créé en vertu de l'Article 7 de la Charte. Aux termes de l'Article 28 de la Charte, il est organisé de manière à pouvoir exercer ses fonctions en permanence. En vertu de l'Article 29, il peut créer les organes subsidiaires qu'il juge nécessaires. Ces organes, auxquels il a assigné un mandat d'une durée déterminée ou indéterminée, se réunissent selon les besoins.
- 3.31 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, la Division des affaires du Conseil de sécurité continuera à assurer les services fonctionnels et l'appui technique nécessaires au Conseil, à ses comités des sanctions et autres organes subsidiaires, y compris, le cas échéant, lors des missions du Conseil et de ses comités des sanctions et des réunions hors Siège du Conseil. Elle restera en contact avec les délégations, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et répon-

dra aux demandes d'information portant sur des questions d'ordre statutaire et procédural. Elle achèvera le *Supplément No 11 du Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* et s'emploiera à rattraper le retard dans la publication des suppléments suivants. Elle achèvera également le volume III du *Supplément No 6 du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, commencera à travailler sur le *Supplément No 7* et établira les autres études et rapports prescrits par les organes délibérants concernés.

Tableau 3.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Fournir des services consultatifs et des services fonctionnels au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires, en particulier aux comités des sanctions, aux missions d'enquête et aux groupes de travail officiels, ainsi qu'au Comité d'état-major.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
Les débats du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires, en particulier des comités des sanctions, ainsi que la prise de décisions sont facilités.	Évaluations favorables, notamment de la part des membres du Conseil de sécurité, concernant le caractère satisfaisant et la ponctualité des services consultatifs et des documents fournis, et absence de commentaires négatifs.

Produits

- 3.32. Pour l'exercice biennal 2002-2003, les produits des activités du sous-programme seront les suivants :
 - a) Services fournis aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts
 - i) Assemblée générale :
 - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (1 par an); notification du Secrétaire général à l'Assemblée générale au titre du paragraphe 2 de l'Article 12 de la Charte (1 par an);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels. Séances et consultations du Conseil siégeant en plénière (environ 240); réunions des groupes de travail officiels du Conseil, consultations bilatérales et consultations de groupe (environ 450); réunions des comités des sanctions et d'autres organes subsidiaires du Conseil, le cas échéant;
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports présentés au Conseil de sécurité par le Secrétaire général en application des décisions des organes délibérants, selon les besoins; exposé succinct par le Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi; rapports et autres documents des organes subsidiaires; autres documents du Conseil de sécurité;
 - b) Autres produits
 - i) Publications en série : *Supplément No 11 du Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité (1989-1992)*; volume III du *Supplément No 6 du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;

- ii) Supports techniques : perfectionnement constant de l'affichage des documents du Conseil de sécurité sur la page d'accueil de l'ONU sur Internet, notamment le *Répertoire*; amélioration de la base de données informatique intégrée concernant le fonctionnement du Conseil de sécurité et des comités des sanctions, et intégration des services extérieurs appropriés;
- iii) Colloques et documents de travail : contribution au dialogue permanent sur les questions d'ordre général relatives aux sanctions, et mise au point de l'instrument afin qu'il donne de meilleurs résultats tout en étant moins préjudiciable aux groupes vulnérables et aux États tiers.

Tableau 3.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	8 822,6	8 932,0	49	50
Autres rubriques	524,2	632,8	—	—
Total	9 346,8	9 564,8	49	50
Fonds extrabudgétaires	64,0	64,0	—	—

- 3.33 Le montant de 8 932 000 dollars permettra de maintenir les postes existants et de créer un nouveau poste (P-3) pour un administrateur de base de données. Le montant de 632 800 dollars relatif aux autres rubriques correspond aux dépenses suivantes : recrutement de personnel temporaire pour l'élaboration du *Répertoire*; heures supplémentaires nécessaires pendant les périodes de pointe; services de consultants et services contractuels spécialisés dans le cadre de l'élaboration du *Répertoire*; voyages du personnel en mission officielle; frais généraux pour le contrôle des voyages par avion des pèlerins autorisés par les comités des sanctions.

**Sous-programme 4
Décolonisation**

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 1 074 900 dollars

- 3.34 Les activités du sous-programme 4 seront exécutées par le Groupe de la décolonisation. Celui-ci fournira des services fonctionnels au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et suivra la mise en oeuvre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ces activités sont fonction du programme de travail du Comité spécial, qui est approuvé chaque année par l'Assemblée générale.

Tableau 3.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif 1 : Promouvoir la décolonisation dans les 17 territoires non encore autonomes, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en vue de faciliter l'élimination complète du colonialisme.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
Capacité renforcée du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et capacité renforcée de l'Assemblée générale de s'acquitter de sa mission de décolonisation.	Satisfaction du Comité spécial quant aux services fournis pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Objectif 2 : Intensifier la diffusion d'informations concernant la décolonisation en vue de mobiliser l'opinion mondiale et veiller à ce que les institutions spécialisées et les organismes associés à l'Organisation des Nations Unies prêtent une assistance aux peuples des territoires non autonomes.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Possibilités pour les États Membres, les institutions spécialisées et organismes associés à l'ONU et d'autres utilisateurs d'avoir un plus grand nombre ou plus souvent des informations relatives à la situation des territoires non autonomes, aux objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et aux résolutions pertinentes sur la décolonisation.	a) Augmentation du nombre de demandes d'information sur la décolonisation.
b) Possibilité pour les peuples des territoires non autonomes de recevoir une assistance satisfaisante.	b) Prestation d'une assistance continue aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et organismes associés avec l'ONU.

Facteurs extérieurs

- 3.35 Les objectifs et les réalisations visés dans le cadre du sous-programme devraient être atteints si les conditions suivantes sont remplies : a) les Puissances administrantes soumettent à temps les informations sur les territoires qu'elles administrent, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; b) les États Membres maintiennent leur appui au processus de décolonisation; c) les institutions spécialisées fournissent des informations relatives aux activités qu'elles entreprennent dans les territoires non autonomes; et d) les Puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'application des décisions des Nations Unies concernant la décolonisation.

Produits

- 3.36 Pour l'exercice biennal 2000-2003, les services et produits issus des activités du sous-programme seront les suivants :

- a) Services destinés aux organismes intergouvernementaux et aux organes d'experts
- i) Assemblée générale :
- a. Services fonctionnels. Séance plénière de l'Assemblée générale (1 par an); séances plénières de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (5 par an);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies, sur les moyens d'étude et de formation offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes et sur les informations provenant des territoires non autonomes, transmises en application de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies; rapport du Secrétaire général sur la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme;
- ii) Conseil économique et social :
- a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Informations transmises par les institutions spécialisées sur leurs activités se rapportant à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (1 rapport par an);
- iii) Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux :
- a. Services fonctionnels. Séances plénières du Comité spécial; réunions du bureau du Comité spécial; consultations officielles; groupes de travail et séminaires du Comité spécial (50 séances par an en tout);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de travail concernant les 17 territoires non autonomes (17 par an);
- b) Autres produits
- Publications en série : article 16 et articles 73 à 91 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* (1)

Tableau 3.17

Prévisions de dépenses : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 051,5	1 051,5	5	5
Autres rubriques	4,4	23,4	—	—
Total	1 055,9	1 074,9	5	5

- 3.37 Le montant de 1 051 500 dollars financera le maintien des postes existants. Le montant de 23 400 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 19 000 dollars, permettra de recruter du personnel temporaire pour des remplacements à court terme des fonctionnaires, devenus plus fréquents récemment.

Sous-programme 5 Question de Palestine

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 4 969 500 dollars

- 3.38 L'objectif de ce sous-programme est d'apporter les services d'appui et de secrétariat nécessaires au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans les efforts qu'il entreprend pour mettre le peuple palestinien en mesure d'exercer ses droits inaliénables. Le processus de paix devrait déboucher sur le règlement négocié de toutes les questions en suspens, qui devrait être accompagné et suivi de mesures de consolidation de la paix pour le peuple palestinien, notamment une assistance durable. L'Organisation des Nations Unies soutiendra l'action du Comité jusqu'à ce que la question de Palestine soit réglée sous tous ses aspects de manière satisfaisante, dans le respect de la légitimité internationale, et jusqu'à ce que le peuple palestinien puisse exercer sans réserve ses droits inaliénables.
- 3.39 Les activités du sous-programme seront exécutées par la Division des droits des Palestiniens, que l'Assemblée générale a créée par sa résolution 32/40 B du 2 décembre 1977 et dont elle a progressivement élargi le mandat d'année en année, le réaffirmant le plus récemment dans sa résolution 55/53 du 1er décembre 2000.

Tableau 3.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif : Fournir les services d'appui et de secrétariat nécessaires au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans les efforts qu'il entreprend pour mettre le peuple palestinien en mesure d'exercer ses droits inaliénables.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Sensibilisation et adhésion plus marquées sur le plan international aux objectifs du Comité sous forme, notamment, d'une plus forte solidarité internationale avec le peuple palestinien, et aide internationale accrue au peuple palestinien.

a) Soutien accru de la part de la communauté internationale aux objectifs et au programme de travail définis dans le cadre du sous-programme.

b) Dialogue suivi entre les acteurs concernés, notamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organismes intergouvernementaux et les organisations non gouvernementales concernant tous les aspects de la question de Palestine.

Facteurs extérieurs

- 3.40 Les objectifs et les réalisations visés dans le cadre du sous-programme devraient être atteints si la situation dans la région et l'évolution du processus de paix permettent de l'exécuter dans son intégralité.

Produits

- 3.41 Pour l'exercice biennal 2002-2003, les produits des activités du sous-programme seront les suivants :
- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux ou à des organes d'experts
 - i) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien :
 - a. Services fonctionnels. Réunions du Comité et de son bureau (50); réunions et conférences internationales (8) et consultations avec des organisations de la société civile (2) organisées par le Comité (à New York, à Genève, en Afrique, en Asie, dans d'autres villes d'Europe, en Amérique latine et aux Caraïbes et au Moyen-Orient);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports annuels du Comité à l'Assemblée générale; documents de séance contenant le projet de programme de travail (2); notes, documents d'information et projets de communiqué de presse et de déclaration pour les réunions du Comité et de son bureau et les autres réunions auxquelles le Comité participe (24); notes, ordres du jour, projets de déclaration, documents et rapports relatifs à huit réunions et conférences internationales (8); relevé chronologique des faits relatifs à la question de Palestine établi à partir du suivi régulier des médias, Internet et de diverses publications (un par mois);
 - b) Autres produits
 - i) Publications en série : bulletin annuel et note annuelle consacrés à la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (4); compilations des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ayant trait à la question de Palestine et à la situation au Moyen-Orient, y compris celle des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée (2); rapports des réunions et conférences internationales et des réunions consultatives organisées sous les auspices du Comité (8); bulletin mensuel consacré à l'action menée au niveau de l'ONU et au niveau intergouvernemental concernant la question de Palestine (24); NGO Action News (48); récapitulations périodiques des événements touchant le processus de paix au Moyen-Orient (12);
 - ii) Publications isolées : études et notes d'information (4);
 - iii) Documents et services d'information, y compris sous forme électronique : études et informations sur la question de Palestine à l'intention du Comité, des États Membres, des organisations non gouvernementales, des experts, etc.; tenue et développement du système UNISPAL et des sites Web; informations, services consultatifs et assistance pour les utilisateurs de l'UNISPAL, qu'ils appartiennent ou non à l'ONU;
 - iv) Manifestations spéciales : célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le 29 novembre, au Siège, organisation de manifestations parallèles à Genève et à Vienne et aide fournie aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, etc.; autres manifestations spéciales organisées par le Comité (4);
 - v) Expositions, tours guidés, conférences : exposition annuelle sur la Palestine à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, au Siège, avec projection de films; réunions d'information, notamment à l'intention de fonctionnaires de l'ONU, de visiteurs ou de représentants d'organisations non gouvernementales;

- vi) Documentation technique : développement, sur le plan du contenu et sur le plan technique, et exploitation du système UNISPAL; élaboration et tenue de bases de données connexes sur les organisations non gouvernementales, les experts et la documentation autre que celle de l'ONU; maintenance technique des sites Internet et Intranet;
- c) Coopération internationale, et coordination et liaison interinstitutions
 - i) Consultations et liaison avec divers organismes des Nations Unies à l'occasion des préparatifs des réunions et conférences internationales, en vue de développer le réseau d'organisations non gouvernementales, d'obtenir et d'échanger une documentation informatisée dans le cadre du système UNISPAL et d'obtenir l'information destinée au bulletin mensuel, aux documents d'information, aux études et aux rapports établis par la Division;
 - ii) Consultations et liaison avec un millier d'organisations non gouvernementales accréditées auprès du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, promotion de la coopération entre les organisations non gouvernementales par la collecte et la diffusion d'informations sur leurs activités; découverte d'autres organisations non gouvernementales actives dans des domaines connexes et établissement de relations avec elles;
 - iii) Aide à l'Autorité palestinienne, sous forme d'un programme annuel de formation à l'intention des membres de son personnel, organisé et animé par la Division des droits des Palestiniens;
 - iv) Participation de représentants du Comité et de fonctionnaires de la Division des droits des Palestiniens à des conférences, réunions et autres manifestations d'importance organisées par des organisations non gouvernementales ou autres organisations appartenant à la société civile;
 - v) Aide aux organisations non gouvernementales et institutions palestiniennes, pour l'envoi de représentants aux réunions tenues sous les auspices du Comité et pour l'envoi d'intervenants aux réunions organisées par d'autres organisations non gouvernementales avec l'appui du Comité, notamment grâce à des visites effectuées périodiquement par des membres du Comité ou des fonctionnaires de la Division dans le territoire de l'Autorité palestinienne afin de tenir des réunions d'information et d'évaluation des besoins des organisations non gouvernementales et autres institutions.

Tableau 3.19

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	3 000,8	3 000,8	16	16
Autres rubriques	1 938,4	1 968,7	—	—
Total	4 939,2	4 969,5	16	16

- 3.42 Le montant de 3 000 800 dollars financera le maintien des postes existants. L'augmentation nette de 30 300 dollars relative aux autres rubriques correspond aux dépenses supplémentaires prévues pour le recrutement de personnel temporaire, de consultants et d'experts et les voyages du personnel.

4. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 3 848 000 dollars

- 3.43 Le Service administratif fournit les services d'administration, de gestion et d'appui au programme nécessaires pour l'exécution des activités dont le Département est chargé. Il aide le Secrétaire général adjoint à élaborer le plan à moyen terme, à établir le budget-programme et à en suivre l'exécution, à assurer la gestion financière des fonds d'affectation spéciale et des fonds extrabudgétaires, à fournir les services d'appui nécessaires pour une utilisation efficace des ressources humaines et à assurer la planification, le contrôle et la coordination des ressources nécessaires pour l'administration générale. En outre, il fournit un appui administratif et logistique aux représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général ainsi qu'aux bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix et aux missions politiques sur le terrain. Il gère également les besoins du Département dans le domaine des techniques de l'information (entretien et modernisation du matériel informatique et des logiciels, notamment) par l'intermédiaire de son équipe de gestion de l'information.

Tableau 3.20

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	1 815,1	1 888,6	13	13
Autres rubriques	2 028,9	1 959,4	–	–
Total	3 844,0	3 848,0	13	13
Fonds extrabudgétaires	195,2	230,6	–	–

- 3.44 Les ressources prévues en matière de personnel doivent permettre de financer les postes existants et de reclasser un poste d'agent des services généraux (autres classes) à 1re classe. Les ressources demandées à la rubrique Autres postes doivent permettre de recruter le personnel temporaire nécessaire pour élaborer le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et de remplacer du personnel à court terme, de financer l'abonnement à des services d'information en ligne et les frais de fonctionnement généraux du Département, tels que ceux concernant les communications et les fournitures, et d'acheter du mobilier et du matériel et d'en remplacer une partie.

B. Missions politiques spéciales

Ressources nécessaires : 93 691 600 dollars

- 3.45 Dans sa résolution 55/233, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 8 de son rapport (A/55/685 et Corr.1), selon laquelle des crédits devraient être prévus dans l'esquisse budgétaire au titre des dépenses relatives à des missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées au cours de l'exercice biennal. Elle a également décidé que l'estimation préliminaire des ressources à inscrire au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 comprendrait par conséquent, pour les missions politiques spéciales, un montant de 93,7 millions de dollars aux taux révisés de l'exercice biennal 2000-2001, qui devrait être pris en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, et que les dépenses additionnelles continueraient d'être traitées conformément aux dispositions de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986.
- 3.46 En conséquence, un montant de 93 691 600 dollars est prévu à ce sous-chapitre pour financer les dépenses relatives aux missions politiques spéciales ayant trait à la paix et à la sécurité dont on pense qu'elles seront reconduites ou approuvées par l'Assemblée générale et/ou par le Conseil de sécurité pendant l'exercice biennal 2002-2003. Il s'agit non seulement des missions dont la liste a été soumise au Comité consultatif lorsqu'il a examiné le projet d'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003 et reprise par le Comité dans son rapport sur la question (A/55/685 et Corr.1) mais aussi d'autres missions. Comme au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le montant prévu ne sera utilisé qu'à mesure que l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, ou les deux, approuveront ou renouvelleront tel ou tel mandat. Une justification détaillée des ressources nécessaires sera présentée à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif, comme le sont actuellement les états des incidences sur le budget-programme et les estimations révisées. Lorsque le Comité consultatif aura examiné les propositions et formulé ses recommandations, il appartiendra à l'Assemblée générale de décider s'il est justifié d'imputer les dépenses en question sur le crédit de 93,7 millions de dollars qui est demandé pour les missions politiques spéciales, ce qu'elle pourrait faire immédiatement avant le commencement de l'exercice biennal ou à mi-parcours de celui-ci.
- 3.47 Une fois épuisé le montant prévu de 93 691 600 dollars, toutes les demandes de crédit continueront d'être traitées selon les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale. Les ressources supplémentaires seront demandées, soit dans un rapport du Secrétaire général sur les incidences sur le budget-programme d'un projet de résolution dont l'Assemblée générale sera saisie, soit lors de la présentation des prévisions de dépenses concernant les questions dont le Conseil de sécurité est saisi, soit dans des rapports sur l'exécution du budget de l'exercice biennal.

Tableau 3.21

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	—	—	—	—
Autres rubriques	115 281,7	93 691,6	—	—
Total	115 281,7	93 691,6	—	—
Fonds extrabudgétaires	17 793,8	4 801,0	—	—

- 3.48 Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus ont été calculés sur la base des coûts des missions politiques en cours dont on pense qu'elles seront reconduites par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité pendant l'exercice biennal 2002-2003, en partant de l'hypothèse qu'aucun changement important ne modifiera éventuellement le degré d'activité de ces missions. Le montant des ressources nécessaires ne pourra cependant être déterminé qu'au vu des incidences budgétaires des projets de résolution de l'Assemblée générale ou des décisions du Conseil de sécurité relatifs au mandat de ces missions.

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 8 938 300 dollars

- 3.49 En juin 1994, le Secrétaire général a nommé le premier Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, qu'il a chargé de coordonner les travaux des organismes des Nations Unies présents dans ces territoires, afin qu'ils puissent répondre de manière adéquate aux besoins du peuple palestinien, et de mobiliser une assistance financière, technique, économique et autre en faveur de ce dernier. Cette nomination allait de pair avec la mise en place intégrale de l'Autorité palestinienne conformément à la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie et à l'Accord relatif à la bande de Gaza et à la région de Jéricho signés par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, en septembre 1993 et en mai 1994 respectivement. Dans sa résolution 49/88 du 16 décembre 1994, l'Assemblée générale s'est félicitée de la nomination du Coordonnateur spécial. En février 1997, les postes de Représentant spécial aux pourparlers multilatéraux sur la paix au Moyen-Orient et de Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés ont été regroupés en un seul.
- 3.50 En septembre 1999, compte tenu de l'évolution du processus de paix au Moyen-Orient, le Secrétaire général a décidé de créer un nouveau poste de Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, dont les fonctions englobent celles du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.

- 3.51 Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a pour objectif principal d'aider l'ONU à contribuer davantage au processus de paix au Moyen-Orient en répondant rapidement, efficacement et de manière coordonnée aux demandes des parties concernant les négociations ou la mise en oeuvre des accords politiques. Il est reconnu par les parties au processus de paix, par les protagonistes régionaux et internationaux et par les institutions internationales et multilatérales comme centre de coordination des travaux des organismes des Nations Unies. En outre, le Coordonnateur spécial fait office d'interlocuteur principal de ces derniers en ce qui concerne les aspects socioéconomiques du processus de paix et l'aide au développement apportée par l'ONU à la Jordanie, au Liban, à la République arabe syrienne et aux territoires occupés.
- 3.52 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, le Coordonnateur spécial établira le cadre global appelé à régir l'appui diplomatique et socioéconomique de l'ONU au processus de paix dans les territoires occupés et dans la sous-région. Les événements qui se sont produits pendant l'exercice biennal 2000-2001 ont donné plus de poids encore aux deux considérations de base qui avaient amené à réviser le mandat du Coordonnateur spécial en 1999, à savoir que le développement socioéconomique est indispensable à la paix au Moyen-Orient et que les négociations israélo-palestiniennes et les facteurs régionaux du processus de paix sont intimement liés et doivent être appréhendés dans une perspective commune.
- 3.53 Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le Coordonnateur spécial a axé ses travaux sur trois objectifs essentiels : a) aider l'Autorité palestinienne et les gouvernements donateurs à définir des priorités communes d'aide au développement dans le cadre du processus de paix, au moyen de rapports sur la situation socioéconomique; b) renforcer la coordination entre les organismes des Nations Unies dans les territoires occupés, notamment par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne; et c) apporter un appui diplomatique aux négociations de paix, notamment en favorisant les bons offices du Secrétaire général.
- 3.54 La grande différence entre l'exercice biennal précédent et l'exercice biennal actuel est une différence d'accent. Dans la mesure où il est fréquemment fait appel aux bons offices du Secrétaire général, où les parties au processus de paix adressent des demandes toujours plus nombreuses à l'ONU et où l'on s'intéresse de plus en plus à la dimension régionale des négociations israélo-palestiniennes, l'importance relative des trois principaux objectifs poursuivis par le Coordonnateur spécial est appelée à changer. Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, celui-ci fera une plus large place à l'appui diplomatique à apporter aux parties dans le cadre de leurs négociations ainsi qu'à l'appui à apporter à tout accord de paix, notamment un accord qui porterait sur les questions de sécurité, et il mettra davantage l'accent sur les activités à mener en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

Tableau 3.22

Ressources nécessaires

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	6 767,5	6 767,5	48	48
Autres rubriques	2 170,8	2 170,8	–	–
Total	8 938,3	8 938,3	48	48

- 3.55 Les ressources indiquées dans le tableau ci-dessus, inchangées par rapport à l'exercice biennal précédent, doivent permettre de continuer à financer les postes existants, les services d'experts non disponibles sur place, les voyages du Coordonnateur spécial et de son personnel, les frais généraux de fonctionnement – notamment la location et l'entretien des locaux, les communications et l'entretien du matériel –, les frais de représentation, l'achat d'articles de papeterie et de fournitures de bureau, le remplacement d'une partie du mobilier et du matériel, notamment d'un véhicule blindé, et l'installation d'un Système de localisation et de suivi des mobiles sur les véhicules.

Tableau 3.23

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
[A/54/7 (chap. II)]**

Le Comité consultatif a demandé que des critères soient établis afin de définir clairement les missions qui appartiennent à la catégorie des « missions politiques de taille réduite » dont il est question dans la réponse du Secrétaire général (par. II.7).

Le Comité consultatif a relevé que plus de 70 % du montant des engagements que le Secrétaire général était autorisé à contracter en vertu du paragraphe 1 a) de la résolution 52/223 de l'Assemblée générale avaient été utilisés sur à peine cinq mois de 1999. Il a estimé que cette tendance devrait être suivie et qu'il faudrait en rendre compte régulièrement à l'Assemblée générale (par. II.10).

Les missions politiques de taille réduite sont chargées de rétablir ou de consolider la paix; elles ne comportent pas de personnel militaire, à l'exception de quelques conseillers de la police civile et de conseillers militaires, et en règle générale, les effectifs de leur personnel international n'excèdent pas 20 personnes.

Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité contrôle régulièrement les engagements de dépenses que le Secrétaire général est habilité à contracter en vertu de la résolution de l'Assemblée générale sur les dépenses imprévues et extraordinaires. Conformément à la demande du Comité consultatif, un rapport indiquant les montants de ces engagements et présentant des propositions concernant la façon dont ils devraient être ajustés a été présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session (A/C.5/54/29).

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Le Comité consultatif était convaincu que l'on veillerait à faire en sorte que le nouveau Groupe de la planification stratégique ne ferait pas double emploi avec d'autres groupes et bureaux de l'ONU ou que ses activités ne chevaucheraient pas les leurs (par. II.12).

Le Comité consultatif a demandé que l'on améliore sensiblement la présentation du sous-programme sur l'assistance électorale dans le prochain projet de budget-programme. Par ailleurs, il a constaté l'absence apparente de critères permettant de définir les activités d'assistance devant être financées par le budget ordinaire et celles devant être financées par les fonds extrabudgétaires. Il a recommandé au Secrétaire général de mettre au point de tels critères et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget-programme, en présentant également des renseignements sur l'application des résolutions 46/137 et 52/129 de l'Assemblée générale (par. II.14).

Comme suite à ce rapport, l'Assemblée, dans sa résolution 54/252 du 23 décembre 1999, a autorisé le Secrétaire général, aux termes du paragraphe 1 a), à contracter des engagements à concurrence de 8 millions de dollars.

Le Groupe de la planification stratégique ayant pour objectif principal d'aider le Département des affaires politiques à faire office de centre de coordination en matière de prévention des conflits, de rétablissement de la paix et de consolidation de la paix à l'issue de conflits au sein du système des Nations Unies, il ne saurait donc faire double emploi avec d'autres groupes et bureaux de l'ONU et ses activités ne sauraient chevaucher les leurs. Ses activités principales consistent à renforcer les capacités du Département dans ses domaines d'activité de base (prévention des conflits, rétablissement de la paix, consolidation de la paix à l'issue d'un conflit), à mener des recherches et à orchestrer l'élaboration d'options politiques relatives à des questions intersectorielles et à des questions émergentes intéressant le Département dans son ensemble.

Des efforts ont été faits pour améliorer la présentation du sous-programme. La Division de l'assistance électorale a établi une description claire de ses activités, qu'elle a distribuée aux États Membres sous forme d'une petite brochure. Elle établit par ailleurs tous les mois une liste à jour des demandes d'assistance électorale reçues, approuvées et rejetées et de ses activités en cours, qu'elle porte à la connaissance de l'Assemblée générale dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de l'efficacité du principe d'élections périodiques et honnêtes. En ce qui concerne les contributions volontaires, il importe de distinguer les crédits affectés des crédits non affectés. Les crédits affectés sont généralement fournis par des donateurs aux fins d'opérations spécifiques dans des pays déterminés où les organismes des Nations Unies participent souvent dans une large mesure au processus de démocratisation. Les crédits non affectés constituent la part la plus faible du Fonds d'affectation spéciale et sont destinés à compléter les crédits du budget ordinaire servant

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

En ce qui concerne le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, le Comité consultatif a demandé que l'on réexamine s'il ne serait pas préférable d'inscrire aux rubriques Frais généraux de fonctionnement, Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) et Fournitures et accessoires, selon le cas, les dépenses prévues à la rubrique Subventions et contributions pour louer du matériel sonore, recruter du personnel temporaire, acheter des fournitures et publier des rapports (par. II.52).

**Comité des commissaires aux comptes
(A/55/5, vol. I)**

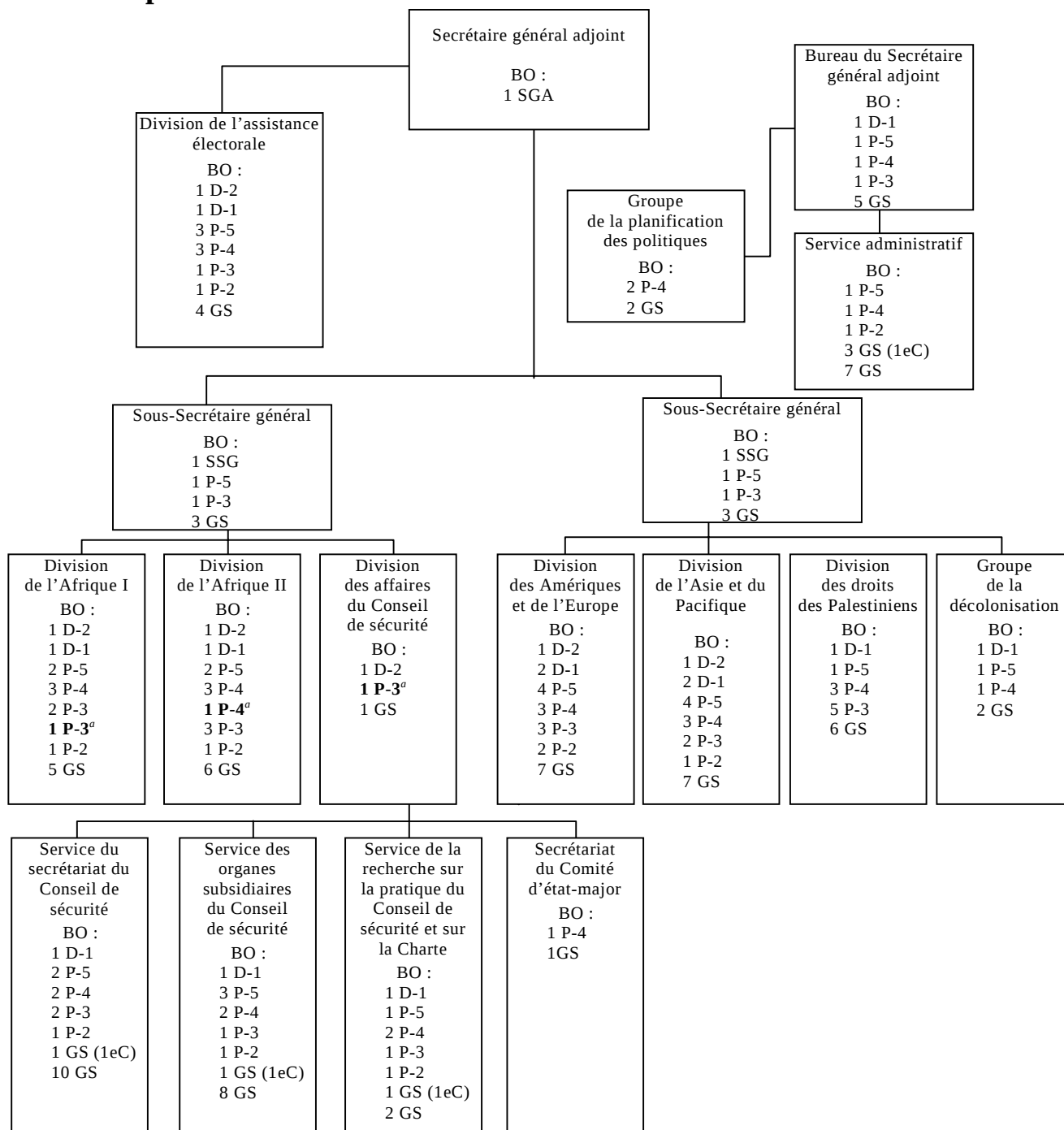
Le Comité recommande que le Département des affaires politiques applique les procédures établies pour l'élaboration de son rapport sur l'exécution du programme (par. 271).

à financer les missions d'évaluation qui sont déployées lorsque de nouvelles demandes sont reçues des États Membres.

Les ressources pertinentes nécessaires sont désormais inscrites aux rubriques indiquées par le Comité consultatif.

Le Département appliquera les procédures établies pour l'élaboration de son rapport sur l'exécution du programme une fois que le Système intégré de suivi sera mis en service et que les administrateurs de programme seront formés à son utilisation.

Département des affaires politiques Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2002-2003



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; 1eC : 1re classe;
AC : autres classes; BO : budget ordinaire.

^a Nouveaux postes.

Annexe

Montant indicatif des ressources nécessaires

Affaires politiques

Tableau A.3.1

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
A. Département des affaires politiques	40 437,8	43 624,7	950,3	2,1	44 575,0	3 160,6	47 735,6
B. Missions politiques spéciales	92 222,6	115 281,7	(21 590,1)	(18,7)	93 691,6	5 127,6	98 819,2
C. Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés/Processus de paix au Moyen-Orient	4 360,2	8 938,3	—	—	8 938,3	829,7	9 768,0
Total (1)	137 020,6	167 844,7	(20 639,8)	(12,2)	147 204,9	9 117,9	156 322,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
			ii) Des programmes extrabudgétaires	
	72,1	195,2	b) Activités de fond	230,6
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 443,8
	532,4	1 370,7	Fonds d'affectation spéciale d'appui aux missions spéciales et autres activités ayant trait à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix	1 631,5
	738,5	1 405,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	476,0
	3 081,5	565,0	Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i>	64,0
	—	64,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993)	265,5
	—	25,0	Fonds d'affectation spéciale pour les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	117,9
	88,4	107,2		

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	104,8	–	Fonds d'affectation spéciale à l'appui des activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs d'Afrique centrale	–
	127,7	122,1	Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie	100,7
	–	11 832,7	Fonds d'affectation spéciale de la Mission civile internationale d'appui en Haïti	–
	8 870,4	5 853,9	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	4 683,1
	–	172,2	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	523,0
Total (2)	13 615,8	21 713,3		9 536,1
Total [(1) + (2)]	150 636,4	189 558,0		165 858,9

Tableau A.3.2

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	35 930,8	44 295,7	715,3	1,6	45 011,0	3 573,6	48 584,6
Autres dépenses de personnel	67 118,4	85 443,1	(84 155,1)	(98,4)	1 288,0	70,3	1 358,3
Consultants et experts	2 122,3	2 783,1	(2 402,6)	(86,3)	380,5	16,4	396,9
Voyages des représentants	815,7	1 204,0	(123,4)	(10,2)	1 080,6	59,0	1 139,6
Voyages du personnel	4 213,6	6 316,0	(4 407,4)	(69,7)	1 908,6	104,4	2 013,0
Services contractuels	2 061,9	2 296,3	(1 832,8)	(79,8)	463,5	25,5	489,0
Frais généraux de fonctionnement	15 262,6	18 295,5	(16 051,8)	(87,7)	2 243,7	86,8	2 330,5
Dépenses de représentation	119,1	156,0	(61,1)	(39,1)	94,9	4,4	99,3
Fournitures et accessoires	1 633,5	2 214,0	(1 864,1)	(84,1)	349,9	12,3	362,2
Mobilier et matériel	7 742,7	4 297,5	(3 604,9)	(83,8)	692,6	37,6	730,2
Subventions et contributions	–	543,5	(543,5)	(100,0)	–	–	–
Dépenses diverses	–	–	93 691,6	–	93 691,6	5 127,6	98 819,2
Total (1)	137 020,6	167 844,7	(20 639,8)	(12,2)	147 204,9	9 117,9	156 322,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

<i>Objet de dépense</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Dépenses estimatives</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
Autres dépenses de personnel	3 131,5	9 471,5	973,3
Consultants et experts	1 047,0	969,9	1 490,6
Voyages des représentants	393,9	264,0	250,6
Voyages du personnel	862,9	765,3	882,6
Services contractuels	1 292,2	233,7	261,5
Dépenses de représentation	17,4	13,2	—
Frais généraux de fonctionnement	655,4	2 875,1	386,9
Fournitures et accessoires	207,8	303,1	86,9
Mobilier et matériel	574,3	383,8	110,6
Transformation et amélioration des locaux	751,0	81,0	—
Subventions et contributions	34,9	394,1	260,0
Dépenses diverses	4 647,5	5 958,6	4 833,1
Total (2)	13 615,8	21 713,3	9 536,1
Total [(1) + (2)]	150 636,4	189 558,0	165 858,9

Tableau A.3.3

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	1	1	—	—	2	2
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	6	6	1	1	—	—	7	7
D-1	13	13	—	—	—	—	13	13
P-5	27	27	6	6	—	—	33	33
P-4/3	53	56	11	11	—	—	64	67
P-2/1	10	10	—	—	—	—	10	10
Total partiel	112	115	19	19	—	—	131	134
Agents des services généraux								
1re classe	5	6	1	1	—	—	6	7
Autres classes	78	77	3	3	—	—	81	80
Total partiel	83	83	4	4	—	—	87	87
Autres catégories								
Service de sécurité	—	—	5	5	—	—	5	5
Agents locaux	—	—	18	18	—	—	18	18
Service mobile	—	—	4	4	—	—	4	4
Total partiel	—	—	27	27	—	—	27	27
Total général	195	198	50	50	—	—	245	248

A. Département des affaires politiques

Tableau A.3.4

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Organes directeurs							
Conseil de sécurité	34,6	87,0	19,0	21,8	106,0	5,8	111,8
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	40,4	56,1	—	—	56,1	3,0	59,1
2. Direction exécutive et administration	4 076,8	4 793,6	860,6	17,9	5 654,2	399,1	6 053,3
3. Programme de travail							
Prévention, maîtrise et règlement des conflits	15 583,4	16 458,8	(506,5)	(3,0)	15 952,3	1 166,6	17 118,9
Assistance électorale	2 522,5	3 043,3	305,9	10,0	3 349,2	243,8	3 593,0
Affaires du Conseil de sécurité	8 693,0	9 346,8	218,0	2,3	9 564,8	674,3	10 239,1
Décolonisation	931,6	1 055,9	19,0	1,7	1 074,9	78,9	1 153,8
Question de Palestine	4 681,7	4 939,2	30,3	0,6	4 969,5	327,8	5 297,3
4. Appui au Programme	3 873,8	3 844,0	4,0	0,1	3 848,0	261,3	4 109,3
Total (1)	40 437,8	43 624,7	950,3	2,1	44 575,0	3 160,6	47 735,6

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	72,1	195,2	ii) Des activités extrabudgétaires	230,6
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 443,8
	532,4	1 370,7	Fonds d'affectation spéciale d'appui aux missions spéciales et autres activités ayant trait à la diplomatie préventive et au rétablissement de la paix	1 631,5
	738,5	1 405,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	476,0
	3 081,5	565,0	Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité	64,0
	—	64,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 864 (1993)	265,5
	—	25,0		

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	127,7	122,1	Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie	100,7
	–	172,2	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	523,0
Total (2)	4 552,2	3 919,5		4 735,1
Total [(1) + (2)]	44 990,0	47 544,2		52 470,7

Tableau A.3.5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	34 590,8	37 528,2	715,3	1,9	38 243,5	2 814,5	41 058,0
Autres dépenses de personnel	989,5	1 193,7	94,3	7,8	1 288,0	70,3	1 358,3
Consultants et experts	339,6	226,0	28,4	12,5	254,4	13,8	268,2
Voyages des représentants	683,4	1 061,6	19,0	1,7	1 080,6	59,0	1 139,6
Voyages du personnel	1 168,2	1 234,3	155,8	12,6	1 390,1	76,0	1 466,1
Services contractuels	621,1	431,4	32,1	7,4	463,5	25,5	489,0
Frais généraux de fonctionnement	1 111,6	1 221,4	(14,4)	(1,1)	1 207,0	65,8	1 272,8
Dépenses de représentation	58,5	69,5	–	–	69,5	3,8	73,3
Fournitures et accessoires	204,5	161,4	–	–	161,4	8,9	170,3
Mobilier et matériel	670,6	497,2	(80,2)	(16,1)	417,0	23,0	440,0
Total (1)	40 437,8	43 624,7	950,3	2,1	44 575,0	3 160,6	47 735,6

2) Fonds extrabudgétaires

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Autres dépenses de personnel	1 272,3	619,3	966,1
Consultants et experts	892,4	918,8	1 434,5
Voyages des représentants	357,0	245,3	230,0
Voyages du personnel	843,4	765,3	882,6
Services contractuels	0,5	231,2	258,7
Dépenses de représentation	17,4	13,2	–
Frais généraux de fonctionnement	433,4	253,7	364,1
Fournitures et accessoires	183,3	70,5	78,5
Mobilier et matériel	496,2	222,4	110,6
Transformation et amélioration des locaux	–	81,0	–
Subventions et contributions	34,9	394,1	260,0

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Dépenses diverses	21,4	104,7	150,0
Total (2)	4 552,2	3 919,5	4 735,1
Total [(1) + (2)]	44 990,0	47 544,2	52 470,7

Tableau A.3.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-2	6	6	—	—	—	—	6	6
D-1	13	13	—	—	—	—	13	13
P-5	27	27	—	—	—	—	27	27
P-4/3	53	56	—	—	—	—	53	56
P-2/1	10	10	—	—	—	—	10	10
Total partiel	112	115	—	—	—	—	112	115
Agents des services généraux								
1re classe	5	6	—	—	—	—	5	6
Autres classes	78	77	2	2	—	—	80	79
Total partiel	83	83	2	2	—	—	85	85
Total général	195	198	2	2	—	—	197	200

1. Organes directeurs

Tableau A.3.7

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Conseil de sécurité	34,6	87,0	19,0	21,8	106,0	5,8	111,8
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	40,4	56,1	—	—	56,1	3,0	59,1
Total (1)	75,0	143,1	19,0	13,2	162,1	8,8	170,9

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des programmes extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
			Comité du Conseil de sécurité créé par	
	–	25,0	la résolution 864 (1993)	265,5
Total (2)	–	25,0		265,5
Total [(1) + (2)]	75,0	168,1		436,4

Tableau A.3.8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Voyages des représentants	40,4	77,0	19,0	24,6	96,0	5,2	101,2
Services contractuels	34,6	66,1	–	–	66,1	3,6	69,7
Total (1)	75,0	143,1	19,0	13,2	162,1	8,8	170,9

a) **Conseil de sécurité**

Tableau A.3.9

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Voyages des représentants	–	20,9	19,0	90,9	39,9	2,2	42,1
Services contractuels	34,6	66,1	–	–	66,1	3,6	69,7
Total (1)	34,6	87,0	19,0	21,8	106,0	5,8	111,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale pour le	
			Comité du Conseil de sécurité créé par	
	–	25,0	la résolution 864 (1993)	265,5
Total (2)	–	25,0		265,5
Total [(1) + (2)]	34,6	112,0		377,3

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Voyages des représentants

- A.3.1 Le montant de 39 900 dollars (soit une augmentation de 19 000 dollars), calculé en tenant compte des données d'expérience récentes, doit financer les frais de voyage des présidents des différents comités des sanctions se rendant dans les États concernés par les sanctions et dans les pays limitrophes pour y évaluer personnellement l'efficacité et les retombées des sanctions imposées par le Conseil et pour présenter les rapports voulus au Conseil et aux comités des sanctions concernés.

Services contractuels

- A.3.2 Le montant de 66 100 dollars, qui reste sans changement, correspond au coût des travaux contractuels d'imprimerie nécessaires pour la publication des documents officiels du Conseil de sécurité et des rapports de ses organes subsidiaires dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

b) Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Tableau A.3.10

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Voyages des représentants	40,4	56,1	–	–	56,1	3,0	59,1
Total	40,4	56,1	–	–	56,1	3,0	59,1

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Voyages des représentants

- A.3.3 Le montant de 56 100 dollars, qui reste sans changement, financera les voyages effectués par les représentants du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien appelés à participer aux différentes réunions internationales consacrées à la question, les voyages des dél-

gations à l'occasion de missions pouvant être décidées par le Comité et les prises de contact que le Comité peut entreprendre dans l'exercice de son mandat. Il permettra également de couvrir les frais de voyage, notamment, de hautes personnalités et d'experts que le Comité décidera d'inviter pour des manifestations spéciales concernant la question de Palestine ou pour des consultations.

2. Direction exécutive et administration

Tableau A.3.11

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 610,1	4 384,6	712,0	16,2	5 096,6	368,1	5 464,7
Autres dépenses de personnel	122,8	150,1	4,5	2,9	154,6	8,8	163,4
Consultants et experts	47,0	–	73,5	–	73,5	4,0	77,5
Voyages	294,5	256,1	70,6	27,5	326,7	18,0	344,7
Dépenses de représentation	2,4	2,8	–	–	2,8	0,2	3,0
Total	4 076,8	4 793,6	860,6	17,9	5 654,2	399,1	6 053,3

Tableau A.3.12

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	2	2	—	—	—	—	2	2
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	4	6	—	—	—	—	4	6
Total partiel	11	13					11	13
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	11	13	—	—	—	—	11	13
Total	22	26	—	—	—	—	22	26

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.4 Le montant de 5 096 600 dollars prévu à cette rubrique, qui fait apparaître une augmentation de 712 000 dollars, permettra de financer les 13 postes d'administrateur et les 13 postes d'agent des services généraux figurant dans le tableau A.3.12. Cette augmentation s'explique par le transfert au Bureau du Secrétaire général adjoint du Groupe de la planification des politiques (2 postes P-4 et

2 postes d'agent des services généraux/Autres classes) qui relevait jusque-là du sous-programme 1 (Prévention, maîtrise et règlement des conflits). Le Groupe s'occupe de questions intersectorielles ou de nouvelles questions qui intéressent divers sous-programmes du Département.

Autres dépenses de personnel

- A.3.5 Le crédit de 154 600 dollars prévu, qui reflète une majoration de 4 500 dollars dictée par l'expérience acquise récemment en ce qui concerne le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), comprend 72 400 dollars au titre de ce personnel temporaire et 82 200 dollars au titre des heures supplémentaires, montants qui doivent permettre de recruter du personnel temporaire pour remplacer des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour renforcer les effectifs pendant les périodes de pointe.

Consultants et experts

- A.3.6 Le montant de 73 500 dollars inscrit à cette rubrique doit permettre de financer des services de consultants pour des études et des travaux de recherche plus poussés sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, ainsi que l'élaboration et l'exécution du programme de formation sur l'alerte rapide et les mesures de prévention. Ce montant est transféré du sous-programme 1 en tant qu'élément des ressources du Groupe de la planification des politiques.

Voyages

- A.3.7 Le montant de 326 700 dollars inscrit à cette rubrique représente une augmentation de 70 600 dollars qui correspond à un accroissement des dépenses à prévoir pour les déplacements que le Secrétaire général adjoint et d'autres hauts fonctionnaires sont appelés à effectuer à l'occasion de missions de rétablissement de la paix et de bons offices ainsi que pour participer à des missions d'établissement des faits, inspecter des missions sur le terrain, assister à des réunions d'organisations régionales et intergouvernementales et participer à des conférences et des séminaires.

Dépenses de représentation

- A.3.8 Un montant de 2 800 dollars est inscrit à ce titre (montant inchangé).

3. Programme de travail

Tableau A.3.13

Prévisions de dépenses, par sous-programme et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Sous-programme	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pourcentage			
Prévention, maîtrise et règlement des conflits	15 583,4	16 458,8	(506,5)	(3,0)	15 952,3	1 166,6	17 118,9
Assistance électorale	2 522,5	3 043,3	305,9	10,0	3 349,2	243,8	3 593,0
Affaires du Conseil de sécurité	8 693,0	9 346,8	218,0	2,3	9 564,8	674,3	10 239,1
Décolonisation	931,6	1 055,9	19,0	1,7	1 074,9	78,9	1 153,8
Question de Palestine	4 681,7	4 939,2	30,3	0,6	4 969,5	327,8	5 297,3
Total (1)	32 412,2	34 844,0	66,7	0,1	34 910,7	2 491,4	37 402,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	1 443,8
	532,4	1 370,7	Fonds d'affectation spéciale pour les missions spéciales et autres activités concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix	1 631,5
	738,5	1 405,3	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	476,0
	3 081,5	565,0	Fonds d'affectation spéciale pour la mise à jour du <i>Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité</i>	64,0
	–	64,0	Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie	100,7
	127,7	122,1	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	523,0
	–	172,2		
Total (2)	4 480,1	3 699,3		4 239,0
Total [(1) + (2)]	36 892,3	38 543,3		41 641,1

Tableau A.3.14

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	29 126,2	31 328,5	(70,2)	(0,2)	31 258,3	2 292,4	33 550,7
Autres dépenses de personnel	678,3	727,9	72,1	9,9	800,0	43,3	843,3
Consultants et experts	292,6	216,3	(35,4)	(16,3)	180,9	9,8	190,7
Voyages des représentants	643,0	984,6	–	–	984,6	53,8	1 038,4
Voyages du personnel	873,7	978,2	85,2	8,7	1 063,4	58,0	1 121,4
Services contractuels	418,6	209,2	–	–	209,2	11,5	220,7
Frais généraux de fonctionnement	223,5	263,8	25,2	9,5	289,0	15,8	304,8
Dépenses de représentation	56,1	66,7	–	–	66,7	3,6	70,3
Fournitures et accessoires	91,7	13,2	–	–	13,2	0,7	13,9
Mobilier et matériel	8,5	55,6	(10,2)	(18,3)	45,4	2,5	47,9
Total	32 412,2	34 844,0	66,7	0,1	34 910,7	2 491,4	37 402,1

Tableau A.3.15

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	6	6	—	—	—	—	6	6
D-1	12	12	—	—	—	—	12	12
P-5	23	23	—	—	—	—	23	23
P-4/3	48	49	—	—	—	—	48	49
P-2/1	9	9	—	—	—	—	9	9
Total partiel	98	99	—	—	—	—	98	99
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	59	57	2	2	—	—	61	59
Total partiel	62	60	2	2	—	—	64	62
Total général	160	159	2	2	—	—	162	161

Tableau A.3.16

Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage

Sous-programme	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
1. Prévention, maîtrise et règlement des conflits	45,7	64,4
2. Assistance électorale	9,6	34,1
3. Affaires du Conseil de sécurité	27,4	1,5
4. Décolonisation	3,1	–
5. Question de Palestine	14,2	–
Total général	100,0	100,0

Sous-programme 1

Prévention, maîtrise et règlement des conflits

Tableau A.3.17

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	14 769,1	15 736,4	(471,1)	(2,9)	15 265,3	1 129,0	16 394,3
Autres dépenses de personnel	227,7	199,2	(20,0)	(10,0)	179,2	9,8	189,0
Consultants et experts	49,7	44,1	(44,1)	(100,0)	—	—	—
Voyages	536,9	479,1	28,7	5,9	507,8	27,8	535,6
Total (1)	15 583,4	16 458,8	(506,5)	(3,0)	15 952,3	1 166,6	17 118,9

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond	
	738,5	1 405,3	Fonds d'affectation spéciale pour les missions spéciales et autres activités concernant la diplomatie préventive et le rétablissement de la paix	1 631,5
	3 081,5	565,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'action préventive	476,0
	127,7	122,1	Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie	100,7
	—	172,2	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	523,0
Total (2)	3 947,7	2 264,6		2 731,2
Total [(1) + (2)]	19 531,1	18 723,4		19 850,1

Tableau A.3.18

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	4	4	—	—	—	—	4	4
D-1	6	6	—	—	—	—	6	6
P-5	12	12	—	—	—	—	12	12
P-4/3	24	24	—	—	—	—	24	24
P-2/1	5	5	—	—	—	—	5	5
Total partiel	51	51	—	—	—	—	51	51
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	27	25	—	—	—	—	27	25
Total partiel	27	25	—	—	—	—	27	25
Total général	78	76	—	—	—	—	78	76

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.9 Le montant de 15 265 300 dollars inscrit à cette rubrique, qui fait apparaître une diminution nette de 471 100 dollars, permettra de créer deux nouveaux postes (1 P-4 et 1 P-3) et de reconduire 49 postes d'administrateur et 25 postes d'agent des services généraux. Cette diminution nette, qui s'explique par le transfert au Bureau du Secrétaire général adjoint du Groupe de la planification des politiques [2 postes P-4 et 2 postes d'agent des services généraux (autres classes)], est partiellement contrebalancée par les dépenses prévues au titre des deux nouveaux postes dont on a besoin pour recruter des spécialistes des affaires politiques qui viendront étoffer les Divisions de l'Afrique I et de l'Afrique II et les aider à s'occuper des pays où sévissent des conflits. Ces deux postes étaient initialement proposés dans le rapport du Secrétaire général sur les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (voir A/55/507 et Add. 1). Le Comité consultatif a recommandé qu'ils soient examinés dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/55/676). On trouvera dans le tableau A.3.19 la répartition des postes entre les quatre divisions régionales.

Tableau A.3.19

Répartition des postes entre les divisions régionales du Département des affaires politiques

<i>Catégorie</i>	<i>Division de l'Afrique I</i>	<i>Division de l'Afrique II</i>	<i>Division des Amériques et de l'Europe</i>	<i>Division de l'Asie et du Pacifique</i>	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2	1	1	1	1	4
D-1	1	1	2	2	6
P-5	2	2	4	4	12
P-4/3	6	7	6	5	24
P-2/1	1	1	2	1	5
Total partiel	11	12	15	13	51
Agents des services généraux					
1re classe	—	—	—	—	—
Autres classes	5	6	7	7	25
Total partiel	5	6	7	7	25
Total général	16	18	22	20	76

Autres dépenses de personnel

- A.3.10 Le montant de 179 200 dollars inscrit à cette rubrique, qui reflète une réduction de 20 000 dollars au titre des heures supplémentaires, opérée sur la base des dépenses enregistrées dans le passé, comprend 89 900 dollars pour les heures supplémentaires et 89 300 dollars pour le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) qui devra être recruté pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et étoffer les effectifs en période de pointe.

Voyages

- A.3.11 Le montant de 507 800 dollars inscrit à cette rubrique, qui fait apparaître une augmentation de 28 700 dollars, doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires qui représentent ou accompagnent le Secrétaire général et ses représentants spéciaux et envoyés spéciaux, qui entreprennent des missions d'établissement des faits et d'autres missions, qui assistent aux réunions d'organisations régionales et intergouvernementales et qui participent à des conférences et des séminaires dans les domaines de la prévention, de la maîtrise et du règlement des conflits, ainsi que du rétablissement et de la consolidation de la paix. L'augmentation enregistrée tient à l'accroissement des frais de voyages à prévoir au titre des officiers de secteur qui accompagnent le Secrétaire général lors de ses déplacements officiels ainsi qu'aux dépenses occasionnées par sa décision de développer sensiblement la coopération entre l'ONU et les organisations et organismes régionaux.

Sous-programme 2 Assistance électorale

Tableau A.3.20

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 361,4	2 717,2	291,5	10,7	3 008,7	225,4	3 234,1
Autres dépenses de personnel	0,6	27,8	–	–	27,8	1,4	29,2
Consultants et experts	100,6	106,4	–	–	106,4	5,8	112,2
Voyages	59,9	191,9	14,4	7,5	206,3	11,2	217,5
Total (1)	2 522,5	3 043,3	305,9	10,0	3 349,2	243,8	3 593,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	–
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'observation du processus électoral	
	532,4	1 370,7		1 443,8
Total (2)	532,4	1 370,7		1 443,8
Total [(1) + (2)]	3 054,9	4 414,0		5 036,8

Tableau A.3.21

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	3	3	—	—	—	—	3	3
P-4/3	4	4	—	—	—	—	4	4
P-2/1	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	10	10	—	—	—	—	10	10

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	4	4	—	—	—	—	4	4
Total partiel	4	4	—	—	—	—	4	4
Total général	14	14	—	—	—	—	14	14

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.12 Les dépenses de personnel à prévoir pour exécuter les activités inscrites à ce sous-programme se chiffrent à 3 008 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 291 500 dollars due à un effet à retardement de la création des deux nouveaux postes (1 P-4 et 1 P-2) approuvée par l'Assemblée générale dans la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000 sur le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies.

Autres dépenses de personnel

- A.3.13 Le montant de 27 800 dollars (inchangé) inscrit à cette rubrique comprend 22 500 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) qui doit être recruté pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et étoffer les effectifs en période de pointe, et 5 300 dollars au titre des heures supplémentaires.

Consultants et experts

- A.3.14 Le montant de 106 400 dollars (inchangé) inscrit à cette rubrique est destiné à couvrir le coût de services de spécialistes non disponibles sur place qui seront chargés de répondre à des demandes diverses en matière d'assistance électorale. Les consultants auxquels il sera fait appel participeront à des missions d'évaluation des besoins et des missions d'assistance technique.

Voyages

- A.3.15. Une quarantaine de missions d'évaluation des besoins et d'assistance technique doivent avoir lieu au cours de l'exercice biennal. Compte tenu de l'expérience acquise dans un passé récent, on a prévu à cette rubrique le montant nécessaire pour couvrir le coût d'une trentaine de missions, soit 206 300 dollars, qui représente une augmentation de 14 400 dollars. Toute mission supplémentaire sera financée à l'aide de contributions volontaires.

Sous-programme 3 Affaires du Conseil de sécurité

Tableau A.3.22

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	8 167,8	8 822,6	109,4	1,2	8 932,0	639,9	9 571,9
Autres dépenses de personnel	398,8	419,5	58,4	13,9	477,9	26,0	503,9
Consultants et experts	120,3	34,1	—	—	34,1	1,8	35,9
Voyages	6,1	30,6	10,0	32,6	40,6	2,2	42,8
Services contractuels	—	40,0	—	—	40,0	2,2	42,2
Frais généraux de fonctionnement	—	—	40,2	—	40,2	2,2	42,4
Total (1)	8 693,0	9 346,8	218,0	2,3	9 564,8	674,3	10 239,1

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond :	
			Fonds d'affectation spéciale pour la	
			mise à jour du Répertoire de la	
			pratique suivie par le Conseil de	
	—	64,0	sécurité	64,0
Total (2)	—	64,0		64,0
Total [(1) + (2)]	8 693,0	9 410,8		10 303,1

Tableau A.3.23

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	3	3	—	—	—	—	3	3
P-5	6	6	—	—	—	—	6	6

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
P-4/3	11	12	—	—	—	—	11	12
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total partiel	24	25	—	—	—	—	24	25
Agents des services généraux								
1re classe	3	3	—	—	—	—	3	3
Autres classes	20	20	2	2	—	—	22	22
Total partiel	23	23	2	2	—	—	25	25
Total général	47	48	2	2	—	—	49	50

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.16 Le montant de 8 932 000 dollars inscrit au titre des dépenses de personnel au sous-programme 3 (Affaires du Conseil de sécurité) fait apparaître une augmentation de 109 400 dollars, attribuable à la création d'un nouveau poste P-3. Le titulaire de ce poste devra participer à la conception, la tenue et la gestion de la base de données concernant le fonctionnement du Conseil de sécurité, et superviser l'affichage des documents du Conseil sur la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies sur Internet. Il devra également travailler à l'amélioration des pages d'accueil du Conseil de sécurité figurant sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la conception des pages Web se rapportant aux organes subsidiaires du Conseil de sécurité. La répartition des postes entre les différents services de la Division des affaires du Conseil de sécurité serait celle qui figure au tableau A.3.24.

Tableau A.3.24

Répartition des postes dans la Division des affaires du Conseil de sécurité

Catégorie	Bureau du Directeur	Service du secrétariat du Conseil de sécurité	Service des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte	Secrétariat du Comité d'état- major	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	–	–	–	–	1
D-1	–	1	1	1	–	3
P-5	–	2	3	1	–	6
P-4/3	1	4	3	3	1	12
P-2/1	–	1	1	1	–	3
Total partiel	2	8	8	6	1	25
Agents des services généraux						
	1	11	9	3	1	25
Total	3	19	17	9	2	50

Autres dépenses de personnel

- A.3.17 Le montant de 477 900 dollars inscrit à cette rubrique, qui fait apparaître une augmentation de 58 400 dollars, servira à rémunérer le personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) qui aidera à résorber le retard accumulé dans l'établissement du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité* (333 900 dollars) et à financer les heures supplémentaires à prévoir pour tenir compte des aléas inhérents à l'activité du Conseil de sécurité (144 000 #dollars). L'augmentation enregistrée au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions), soit 20 000 dollars, tient au fait qu'il a fallu ajuster le coût de 24 mois de travail, tant à la classe P-3 que pour la catégorie des agents des services généraux (Autres classes). Le solde de l'augmentation, soit 38 400 dollars, a trait aux heures supplémentaires que nécessite l'important volume de services fournis au Conseil de sécurité et à ses comités des sanctions au-delà des heures normales de travail.

Consultants et experts

- A.3.18 Le montant de 34 100 dollars (inchangé) inscrit à cette rubrique permettra de financer les services de consultants nécessaires aux tâches spécialisées que requiert l'établissement d'études à effectuer dans le cadre de la publication des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*, notamment leur intégration dans la base de données concernant le fonctionnement du Conseil de sécurité.

Voyages

- A.3.19 Le montant de 40 600 dollars prévu à cette rubrique, qui fait apparaître une augmentation de 10 000 dollars, doit permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires appelés à participer à des séminaires, stages et réunions d'information à l'extérieur sur les travaux du Conseil de sécurité, de ses comités des sanctions et autres organes subsidiaires; les dépenses relatives à l'appui fonctionnel à fournir aux présidents des comités des sanctions lors des missions qu'ils effectuent; et les dépenses relatives à la collecte des données ainsi qu'à l'évaluation et l'analyse des effets des régimes des sanctions dans les États concernés et les États voisins.

Services contractuels

- A.3.20 Le montant de 40 000 dollars (inchangé) inscrit à cette rubrique doit permettre de recourir à des services spécialisés pour l'indexation des suppléments du *Répertoire de la pratique suivie par le Conseil de sécurité*.

Frais généraux de fonctionnement

- A.3.21 Un nouveau crédit de 40 200 dollars est nécessaire à cette rubrique pour rembourser aux bureaux du PNUD en Arabie saoudite et aux Émirats arabes unis les dépenses qu'ils assument pour assurer le contrôle et l'inspection des vols effectués lors du pèlerinage annuel à La Mecque (360 vols) entre l'Afghanistan et Djedda, vols approuvés par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant l'Afghanistan.

Sous-programme 4 Décolonisation

Tableau A.3.25

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	931,6	1 051,5	–	–	1 051,5	77,7	1 129,2
Autres dépenses de personnel	–	4,4	19,0	431,8	23,4	1,2	24,6
Total	931,6	1 055,9	19,0	1,7	1 074,9	78,9	1 153,8

Tableau A.3.26

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	1	—	—	—	—	1	1
Total partiel	3	3	—	—	—	—	3	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	2	2	—	—	—	—	2	2
Total partiel	2	2	—	—	—	—	2	2
Total général	5	5	—	—	—	—	5	5

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.22 Le montant demandé (1 051 500 dollars), qui correspond au maintien des programmes au même niveau, doit permettre de maintenir tel quel le tableau d'effectifs du Groupe de la décolonisation.

Autres dépenses de personnel

- A.3.23 Le montant demandé de 23 400 dollars, qui marque une hausse de 19 000 dollars, doit permettre de couvrir le coût du remplacement des fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (19 000 dollars), ainsi que le paiement des heures supplémentaires effectuées en période de pointe (4 400 dollars). L'augmentation indiquée correspond aux ressources nécessaires

pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions) dont le coût n'avait pas été prévu auparavant mais qui est devenu nécessaire au vu des dépenses effectives récentes.

Sous-programme 5 Question de Palestine

Tableau A.3.27

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	2 896,3	3 000,8	—	—	3 000,8	220,4	3 221,2
Autres dépenses de personnel	51,2	77,0	14,7	19,0	91,7	4,9	96,6
Consultants et experts	22,0	31,7	8,7	27,4	40,4	2,2	42,6
Voyages des représentants	643,0	984,6	—	—	984,6	53,8	1 038,4
Voyages du personnel	270,8	276,6	32,1	11,6	308,7	16,8	325,5
Services contractuels	418,6	169,2	—	—	169,2	9,3	178,5
Frais généraux de fonctionnement	223,5	263,8	(15,0)	(5,6)	248,8	13,6	262,4
Dépenses de représentation	56,1	66,7	—	—	66,7	3,6	70,3
Fournitures et accessoires	91,7	13,2	—	—	13,2	0,7	13,9
Mobilier et matériel	8,5	55,6	(10,2)	(18,3)	45,4	2,5	47,9
Total	4 681,7	4 939,2	30,3	0,6	4 969,5	327,8	5 297,3

Tableau A.3.28

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
D-1	1	1	—	—	—	—	1	1
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	8	8	—	—	—	—	8	8
Total partiel	10	10	—	—	—	—	10	10
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	6	6	—	—	—	—	6	6
Total partiel	6	6	—	—	—	—	6	6
Total général	16	16	—	—	—	—	16	16

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.24 Le montant demandé (3 000 800 dollars), qui correspond au maintien des programmes au même niveau, doit permettre de maintenir tel quel le tableau d'effectifs de la Division des droits des Palestiniens.

Autres dépenses de personnel

- A.3.25 Le montant demandé de 91 700 dollars, qui marque une hausse de 14 700 dollars, doit permettre de financer les éléments suivants : personnel temporaire pour les réunions organisées par la Division des droits des Palestiniens en dehors du Siège mais dont les dépenses ne sont pas prises en charge par des gouvernements (45 200 dollars); intérimaires remplaçant les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée (38 400 dollars); et heures supplémentaires à payer, en particulier pendant les préparatifs des réunions et conférences internationales et au moment de la Journée de solidarité avec le peuple palestinien (8 100 dollars). Cette augmentation correspond aux coûts du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ajustés au vu des dépenses effectives des exercices antérieurs.

Consultants et experts

- A.3.26 Le montant prévu de 40 400 dollars, qui marque une hausse de 8 700 dollars, doit permettre de s'assurer les services de consultants pour poursuivre le perfectionnement et l'élargissement du système UNISPAL, y compris l'installation d'une composante audiovisuelle, ainsi que d'établir les études et publications demandées par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Voyages des représentants

- A.3.27 Le montant prévu (984 600 dollars), qui correspond au maintien des programmes au même niveau, doit permettre de couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité, participants et experts invités au nom de l'ONU à participer aux conférences et réunions internationales organisées sous les auspices du Comité en Afrique, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Asie, en Europe et au Moyen-Orient, ainsi qu'à des réunions ou consultations avec des organisations de la société civile et d'autres partenaires devant se tenir à New York et à Genève. Les ressources demandées doivent aussi couvrir les frais de voyage d'experts palestiniens devant participer à des conférences et réunions autres que celles organisées par la Division des droits des Palestiniens, et de deux membres de l'Autorité palestinienne devant participer au programme annuel de formation qui se déroule au Siège pendant la période de l'Assemblée générale.

Voyages du personnel

- A.3.28 Le montant demandé (308 700 dollars), qui marque une hausse de 32 100 dollars, calculé sur la base du schéma passé des dépenses, doit permettre de couvrir les frais de voyage du personnel chargé d'assurer les services fonctionnels des conférences et réunions internationales organisées hors Siège par la Division des droits des Palestiniens sous les auspices du Comité; et des fonctionnaires chargés de se rendre sur les lieux avant une conférence ou une réunion pour en assurer l'organisation dans les cas où il n'y a pas de bureaux des Nations Unies sur place. Ledit montant doit aussi permettre de couvrir les frais de voyage des fonctionnaires accompagnant les membres du Comité à des réunions internationales, ainsi qu'à des missions d'information et d'évaluation auprès de l'Autorité palestinienne.

Services contractuels

- A.3.29 Le montant demandé (169 200 dollars), qui correspond au maintien des programmes, doit permettre de couvrir les éléments suivants : a) des services d'informaticiens (152 700 dollars) pour continuer de mettre les documents de l'ONU et de la Société des Nations sur support électronique, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 55/53; b) des travaux d'impression effectués à l'extérieur (11 000 dollars) de divers articles (programmes, invitations, plaques identitaires, etc.) pour les réunions, conférences et autres manifestations approuvées par le Comité, et c) des services contractuels de traduction (5 500 dollars) de certaines publications de la Division dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU, conformément aux dispositions de la résolution 36/120 B de l'Assemblée générale du 10 décembre 1981. Le Comité demande chaque année la traduction de certaines publications dans trois langues de son choix.

Frais généraux de fonctionnement

- A.3.30 On prévoit qu'un montant de 248 800 dollars, marquant une diminution de 15 000 dollars au titre de la location de locaux calculée sur la base des dépenses effectives récentes, sera nécessaire au cours de l'exercice. Les dépenses afférentes aux réunions et conférences internationales tenues hors Siège ne sont pas, en règle générale, assumées par les gouvernements. Des montants sont donc prévus pour la convocation de réunions dans des endroits où il n'y a pas de bureaux des Nations Unies, afin de couvrir la location de locaux (91 100 dollars), la location de matériel pour les services d'interprétation et de matériel de bureautique (76 700 dollars), les communications (16 000 dollars), les divers services d'appui (32 900 dollars) requis sur place pendant lesdites réunions et conférences, ainsi que pendant l'exposition annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien organisée à New York sous les auspices du Comité, et d'autres dépenses diverses de fonctionnement (location de véhicules et carburant par exemple) (32 100 dollars).

Dépenses de représentation

- A.3.31 Le montant demandé (66 700 dollars), qui correspond au maintien des programmes, doit couvrir les réceptions données pour les personnalités locales, le corps diplomatique et tous les participants et experts aux conférences et réunions organisées par le Comité; les réunions consultatives; l'ouverture de l'exposition annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et les manifestations spéciales organisées sur la demande du Comité.

Fournitures et accessoires

- A.3.32 Le montant demandé (13 200 dollars), correspondant au maintien des programmes, doit couvrir l'achat des fournitures et accessoires nécessaires pour les réunions et conférences internationales organisées hors Siège (5 500 dollars) et pour les livres et les abonnements aux journaux et périodiques, ainsi que pour les services télématiques (7 700 dollars) dont on aura besoin pour suivre l'évolution de la situation et tous les faits nouveaux pouvant avoir une incidence sur les droits inaliénables du peuple palestinien.

Mobilier et matériel

- A.3.33 Le montant demandé (45 400 dollars), soit une réduction de 10 200 dollars, doit couvrir l'acquisition de matériel de bureautique requis pour continuer de développer le système UNISPAL (30 900 dollars) et le remplacement du matériel de bureautique et du mobilier qui va avec (14 500 dollars).

4. Appui au programme

Tableau A.3.29

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 854,5	1 815,1	73,5	4,0	1 888,6	154,0	2 042,6
Autres dépenses de personnel	188,4	315,7	17,7	5,6	333,4	18,2	351,6
Consultants et experts	–	9,7	(9,7)	(100,0)	–	–	–
Services contractuels	167,9	156,1	32,1	20,5	188,2	10,4	198,6
Frais généraux de fonctionnement	888,1	957,6	(39,6)	(4,1)	918,0	50,0	968,0
Mobilier et matériel	112,8	148,2	–	–	148,2	8,2	156,4
Fournitures et accessoires	662,1	441,6	(70,0)	(15,8)	371,6	20,5	392,1
Total (1)	3 873,8	3 844,0	4,0	0,1	3 848,0	261,3	4 109,3

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	72,1	195,2	ii) Des activités extrabudgétaires	230,6
Total (2)	72,1	195,2		230,6
Total [(1) + (2)]	3 945,9	4 039,2		4 339,9

Tableau A.3.30

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
P-5	1	1	–	–	–	–	1	1
P-4/3	1	1	–	–	–	–	1	1
P-2/1	1	1	–	–	–	–	1	1
Total partiel	3	3	–	–	–	–	3	3

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Agents des services généraux								
1re classe	2	3	—	—	—	—	2	3
Autres classes	8	7	—	—	—	—	8	7
Total partiel	10	10	—	—	—	—	10	10
Total général	13	13	—	—	—	—	13	13

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.34 Le montant demandé (1 888 600 dollars) devrait permettre de maintenir le tableau d'effectifs actuel du Service administratif. L'augmentation de 73 500 dollars correspond au reclassement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour en faire un poste d'agent des services généraux (1re classe). Le titulaire de ce poste est chargé de coordonner tous les besoins du Département en matière d'informatique en utilisant et en gérant tous les systèmes informatiques, et d'assurer des services d'appui et de formation concernant toutes les applications informatiques du Département. Les importantes modifications justifiant ce reclassement ont trait aux fonctions additionnelles touchant l'administration du réseau local, de Lotus Notes et de la base de données.

Autres dépenses de personnel

- A.3.35 Un montant de 333 400 dollars, soit une augmentation de 17 700 dollars, est nécessaire pour couvrir les éléments suivants : a) le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (232 600 dollars), soit une augmentation de 9 300 dollars; ce montant s'explique notamment par le besoin de crédits supplémentaires (164 600 dollars) destinés à rémunérer le personnel temporaire nécessaire pour résorber le retard dans l'établissement du volume III du Supplément No 6 du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, pour établir les projets d'étude des volumes I, II et V du Supplément No 7 du *Répertoire*, et pour remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée et pour porter assistance pendant les périodes de pointe; et b) les heures supplémentaires; le montant demandé de 100 800 dollars, qui marque une hausse de 8 400 dollars au vu des dépenses effectives des exercices antérieurs, devrait permettre de couvrir le coût des services à fournir pour les travaux urgents et pendant les périodes de pointe.

Services contractuels

- A.3.36 Le montant de 188 200 dollars prévu, correspondant au maintien des programmes, doit permettre de couvrir le coût des travaux d'impression effectués à l'extérieur et des abonnements aux organes d'information, ainsi que l'accès à des bases de données commerciales sur l'actualité mondiale (170 500 dollars, l'augmentation de 32 100 dollars correspondant à l'abonnement à un service d'information supplémentaire).

Frais généraux de fonctionnement

- A.3.37 Le montant demandé de 918 000 dollars, qui marque une réduction de 39 600 dollars correspondant à la location et à l'entretien du matériel informatique utilisé en mission par les fonctionnaires et les envoyés spéciaux, doit permettre de couvrir les éléments suivants : a) les communications (598 400 dollars) (téléphone, télécopie, valise diplomatique et affranchissements postaux); b) la maintenance du matériel de bureautique (275 000 dollars) pour les services d'appui (de ni-

veau « C ») fournis par la Division de l'informatique (Bureau des services centraux d'appui); et c) divers services dont le Département pourra avoir besoin dans le cadre de l'exécution du programme (44 600 dollars).

Fournitures et accessoires

- A.3.38 Le montant prévu de 148 200 dollars, correspondant au maintien des programmes, doit couvrir le coût des fournitures informatiques et de télécopie et d'autres fournitures de bureau (81 600 dollars), ainsi que celui de l'abonnement à des journaux, périodiques, revues, documents de référence et autres documents (66 600 dollars).

Mobilier et matériel

- A.3.39 Le montant prévu de 371 600 dollars, qui marque une diminution de 70 000 dollars correspondant à des articles non renouvelables, permettra d'acquérir du mobilier et du matériel de bureau (106 600 dollars), du matériel de bureautique, dont deux serveurs et quatre scanners (50 000 dollars), et de remplacer du matériel de bureautique, notamment 134 ordinateurs de table, cinq ordinateurs portatifs et cinq imprimantes de réseau, conformément à la politique suivie en matière de remplacement du matériel (215 000 dollars).

B. Missions politiques spéciales

Tableau A.3.31

Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Programme	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Missions politiques spéciales	92 222,6	115 281,7	(21 509,1)	(18,7)	93 691,6	5 127,6	98 819,2
Total (1)	92 222,6	115 281,7	(21 509,1)	(18,7)	93 691,6	5 127,6	98 819,2

2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	—	—	i) Des organismes des Nations Unies	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	—
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	117,9
	88,4	107,2	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux activités du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs d'Afrique centrale	—
	104,8	—		

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	11 832,7	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à la Mission civile internationale d'appui en Haïti	–
	8 870,4	5 853,9	Fonds d'affectation spéciale pour le processus de paix au Guatemala	4 683,1
Total (2)	9 063,6	17 793,8		4 801,0
Total [(1) + (2)]	101 286,2	133 075,5		103 620,2

A.3.40 Le montant demandé de 93 691 600 dollars, qui marque une diminution de 21 590 100 dollars, a été calculé sur la base du coût des missions politiques spéciales en cours, dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité devraient proroger le mandat pendant l'exercice biennal 2002-2003, sous réserve qu'aucune modification notable ne soit apportée à leurs mandats. La diminution s'explique par le fait qu'il a été mis fin à la MICIVIH et à la MICAH, ainsi qu'à d'autres activités non renouvelables, ainsi que par la réduction progressive des activités de la MINUGUA. On ne pourra déterminer les besoins spécifiques de chaque mission pendant l'exercice biennal 2002-2003 que lorsque l'on disposera de l'état des incidences sur le budget-programme des projets de résolution de l'Assemblée générale ou des décisions du Conseil de sécurité concernant le mandat de ces missions.

C. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

Tableau A.3.32

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	1 340	6 767,5	–	–	6 767,5	759,1	7 526,6
Autres dépenses de personnel	1 985,1	9,5	(9,5)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	21,5	126,1	–	–	126,1	2,6	128,7
Voyages des fonctionnaires	150,7	458,3	60,2	13,1	518,5	28,4	546,9
Services contractuels	1,2	5,5	(5,5)	(100,0)	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	577,5	1 073,7	(37,0)	(3,4)	1 036,7	21,0	1 057,7
Dépenses de représentation	9,8	25,4	–	–	25,4	0,6	26,0
Fournitures et accessoires	85,2	271,4	(82,9)	(30,5)	188,5	3,4	191,9
Mobilier et matériel	189,2	189,9	85,7	45,1	275,6	14,6	290,2
Subventions et contributions	–	11,0	(11,0)	(100,0)	–	–	–
Total	4 360,2	8 938,3	–	–	8 938,3	829,7	9 768,0

Tableau A.3.33

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	—	—	1	1	—	—	1	1
D-2	—	—	1	1	—	—	1	1
P-5	—	—	6	6	—	—	6	6
P-4/3	—	—	11	11	—	—	11	11
Total partiel	—	—	19	19	—	—	19	19
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	1	1	—	—	1	1
Autres classes	—	—	1	1	—	—	1	1
Total partiel	—	—	2	2	—	—	2	2
Autres catégories								
Service de sécurité	—	—	5	5	—	—	5	5
Agents locaux	—	—	18	18	—	—	18	18
Service mobile	—	—	4	4	—	—	4	4
Total partiel	—	—	27	27	—	—	27	27
Total général	—	—	48	48	—	—	48	48

Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)

Postes

- A.3.41 Le montant demandé (6 767 500 dollars), qui correspond au maintien des programmes, devrait permettre de maintenir tel quel le tableau d'effectifs du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés.

Consultants et experts

- A.3.42 Le montant demandé (126 100 dollars), qui correspond au maintien des programmes, doit permettre de payer les services de consultants donnant au Coordonnateur spécial des avis spécialisés, non disponibles au sein de l'ONU, sur les conditions spécifiques régnant dans la région.

Voyages des fonctionnaires

- A.3.43 Le montant demandé de 518 000 dollars, qui marque une augmentation de 60 200 dollars, doit permettre de couvrir le coût des voyages, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, effectués par le Coordonnateur spécial, le Coordonnateur spécial adjoint et d'autres fonctionnaires pour participer aux pourparlers de paix et aux réunions avec les parties au processus de paix dans la région. Les voyages dans la région se font généralement par la route. Le Coordonnateur spécial se rend aussi au Siège pour des consultations avec le Secrétaire général et pour donner au Conseil de sécurité des informations sur la situation, ainsi que dans des pays d'Europe pour des consultations liées au processus de paix, y compris sur les aspects socioéconomiques. Le Coordonnateur spécial adjoint et d'autres fonctionnaires voyagent à titre officiel pour assister à des conférences et des ré-

unions en dehors de la zone de la mission. L'augmentation du montant demandé s'explique par la situation actuelle dans la région et son impact, qui amènent le Bureau du Coordonnateur spécial à intensifier ses efforts dans le cadre tant de ses fonctions diplomatiques que de sa tâche de coordination de l'assistance au développement.

Frais généraux de fonctionnement

- A.3.44 Le montant prévu de 1 036 700 dollars, qui marque une diminution de 37 000 dollars, doit permettre de couvrir les dépenses aux rubriques suivantes : a) Location et entretien des locaux : 370 000 dollars, accusant une diminution de 32 600 dollars attribuable au coût des loyers estimé sur la base des clauses des baux en vigueur. Ce montant couvre la location de locaux à Gaza et de bureaux à Ramallah, ainsi que des travaux d'aménagement mineurs et le coût des fournitures et services et des services collectifs de distribution requis pour ces locaux; b) Communications : 353 100 dollars, montant correspondant au maintien des programmes, qui doit couvrir le coût des services de téléphone et de télécopie, de location d'un répondeur de satellite, du service Internet, des affranchissements postaux et de la valise diplomatique; et c) Entretien du mobilier et du matériel : 313 600 dollars, soit une diminution de 4 400 dollars, montant calculé au vu des dépenses effectives des exercices antérieurs. Ce montant correspond à l'entretien des véhicules (100 100 dollars), du matériel de bureautique (59 700 dollars), du mobilier et accessoires (36 300 dollars) et au coût de services divers (assurances, fret et autres frais divers) (117 500 dollars).

Dépenses de représentation

- A.3.45 Le montant prévu de 25 400 dollars, correspondant au maintien des programmes, doit couvrir le coût des fonctions officielles pendant les réunions du Comité local de coordination de l'aide, du Comité mixte de liaison et d'autres réunions de coordination, notamment celles des groupes de travail sectoriels, ainsi que les dépenses liées à l'accueil de délégations de donateurs et d'autres délégations en visite.

Fournitures et accessoires

- A.3.46 Un montant de 188 500 dollars, qui marque une diminution de 82 900 dollars calculée compte tenu du schéma des dépenses passé, est demandé pour couvrir le coût des carburants et lubrifiants pour les véhicules et les groupes électrogènes (62 000 dollars), de la papeterie et autres fournitures de bureau (36 000 dollars), de l'abonnement aux journaux, revues et autres publications (12 000 dollars), des fournitures sanitaires et articles de nettoyage (12 000 dollars) et d'autres fournitures opérationnelles, notamment pour les télécommunications et les services médicaux, et les fournitures diverses (66 500 dollars).

Mobilier et matériel

- A.3.47 Le montant demandé de 275 600 dollars, qui marque une augmentation de 85 700 dollars due au coût du remplacement de divers matériels, notamment d'un véhicule blindé, porte sur les éléments suivants : a) Mobilier et matériel de bureau (15 500 dollars) pour remplacer le mobilier et le matériel (bureaux, fauteuils de conférence, classeurs, étagères et matériel d'hébergement); b) Matériel de bureautique (56 100 dollars) pour remplacer 16 ordinateurs de table et 4 ordinateurs portatifs, 13 imprimantes, 1 bloc d'alimentation électrique non interruptible et des logiciels; c) Matériel de transport (169 600 dollars) pour remplacer un véhicule blindé arrivé à la fin de sa durée de vie utile, et installer le système de localisation et de suivi des avoirs mobiles (MALTS) sur tous les véhicules du Bureau, et d) Matériel de communications (34 400 dollars) pour acheter 2 modems de satellite, 1 commutateur de modem, 20 radios pour véhicules et 3 télécopieurs.